



Résultats financiers du deuxième trimestre et du premier semestre 2018

Orange Belgium confirme sa réussite commerciale en tant que "Bold Challenger"

Prévisions 2018 confirmées - Nouveaux fondamentaux et prospectifs forts (réglementation du câble, nouveau MVNO)

- La croissance des nouveaux abonnés mobile s'est accélérée (T2 2018: +26k nouveaux abonnements mobile), stimulée par une offre améliorée
- Orange Belgium a enregistré un total de 2,36 millions d'abonnés mobiles à la fin du premier semestre 2018 grâce à une accélération des ajouts nets de clients à 26 000 au deuxième trimestre 2018, contre 21 000 au deuxième trimestre 2017. Cette performance solide est le fruit des offres audacieuses et innovantes d'Orange Belgium, menées par ses offres leader Aigle Illimité et LOVE pour la convergence. Le secteur du prépayé a réalisé sa meilleure performance des 11 derniers trimestres (-6 000).
- Au deuxième trimestre 2018, l'ARPO abonnements mobile seul d'Orange Belgium s'établit à 21,3 euros, soit une légère baisse de 0,9 % en un an, qui s'explique par le dernier impact de la réglementation Roam-Like-at-Home, en partie atténué par une augmentation de l'ARPO sous-jacent soutenu par un meilleur mix clients. Orange Belgium a continué de mener un rééquilibrage positif de son portefeuille de clients vers des plans tarifaires davantage moyen/haut de gamme. Le lancement de l'offre Eagle Unlimited d'Orange Belgium et des plans tarifaires proposant un volume de données important ont induit une accélération de la consommation moyenne des données par smartphone au premier semestre 2018, atteignant 2,6 GB/mois, soit une augmentation de 46 % depuis le début de l'année, quasiment le double du mois de juin l'an dernier.
- Croissance continue de la base de clients convergents (T2 2018: +14k nouveaux clients convergents net)
- Orange Belgium a attiré 14 000 nouveaux clients convergents au deuxième trimestre 2018, contre 15 000 au deuxième trimestre 2017, pour total de 136 000. Cette performance a été réalisée sans dispositifs promotionnels. Orange Belgium a continué de diminuer son taux de résiliation de son activité au câble grâce à une amélioration de ses procédés. La base de clients convergents d'Orange Belgium a progressé pour atteindre 207 000 fin juin 2018, soit 1,5 carte SIM par foyer équipé du câble, et représente désormais 9 % de la base de clients forfaits mobiles. L'ARPO convergent B2C a augmenté de 2,4 % en un an, pour atteindre 73,7 euros au deuxième trimestre 2018, contre 72,0 euros au deuxième trimestre 2017.
- La croissance du chiffre d'affaires (T2 2018: +3,1% en un an) s'accélère encore, principalement portée par l'augmentation du chiffre d'affaire des services 'retail'.
- Le chiffre d'affaires du premier semestre 2018 a atteint 619,6 million d'euros, contre 607,4 millions d'euros l'année précédente, malgré un chiffre d'affaire MVNO en baisse et l'impact du règlement européen sur l'itinérance. La croissance du chiffre d'affaires s'est accélérée au deuxième trimestre 2018 pour atteindre 3,1 % en un an (T1 2018 : +0,9 % en un an), grâce à une forte augmentation du chiffre d'affaires des services 'retail', soit 7,2 % en un an au deuxième trimestre 2018.
- L'EBITDA ajusté du groupe Orange Belgium s'élève à 66,7 et 127,3 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 78,1 et 146,5 millions d'euros respectivement au deuxième trimestre et premier semestre 2017. La croissance du chiffre d'affaires des services 'retail' et de l'efficace gestion des coûts a été atténué par la baisse attendue du chiffre d'affaires MVNO (S1 2018 : -22,6 millions d'euros en un an) et du chiffre d'affaires de l'itinérance au sein de l'Union européenne (S1 2018 : -16,6 millions d'euros). Au deuxième semestre 2018, ces éléments défavorables devraient s'atténuer. L'EBITDA liée au câble a progressé au premier semestre 2018 sur une base unitaire, grâce à la mise en place de plusieurs initiatives d'efficacité, en avance des améliorations des conditions de marché de gros « wholesale », même si elle est négative (S1 2018 : -10,8 millions d'euros contre S1 2017 : -9,8 millions d'euros).
- Le cash-flow organique s'établit à 22,8 et 42,7 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018. Les investissements du groupe Orange Belgium au deuxième trimestre et premier semestre 2018 sont restés stables en comparaison avec l'exercice précédent. L'endettement financier net s'établit 305,1 millions d'euros à la fin du premier semestre 2018, induisant un ratio endettement financier net / EBITDA présenté sain de 1,1x.

Chiffres-clés consolidés du groupe Orange Belgium	S1 2018	S1 2017	Variation	T2 2018	T2 2017	Variation
base de clients abonnements mobiles - hors M2M (Belgique)	2 355	2 272	+3,7 %	2 355	2 272	+3,7 %
ARPO des abonnements mobile uniquement (Belgique)				21,3	21,5	-0,9 %
base de clients convergents (en milliers, Belgique)	136	64	+111,1 %	136	64	+111,1 %
ARPO convergence B2C (Belgique)				73,7	72,0	+2,4 %
clients mobiles convergents en % de la base de clients abonnements mobiles (Belgique)	8,8 %	4,2 %		8,8 %	4,2 %	
Chiffre d'affaires (mio €)	619,6	607,4	+2,0 %	313,0	303,7	+3,1 %
Chiffre d'affaires des services 'retail' (mio €)	370,0	346,7	+6,7 %	188,8	176,1	+7,2 %
EBITDA ajusté (mio €)	127,3	146,5	-13,1 %	66,7	78,1	-14,6 %
Marge d'EBITDA ajusté en % du chiffre d'affaires	20,5 %	24,1 %		21,3 %	25,7 %	
Investissements nets (mio €)	77,3	77,2	+0,1 %	45,5	45,0	+1,0 %
Cash-flow organique	42,7	38,9	+9,7 %	22,8	24,7	-7,6 %
Endettement financier net (mio €)	305,1	329,7	-7,5 %	305,1	329,7	-7,5 %

■ **Décision finale des régulateurs quant à l'analyse du marché de la télévision et de l'internet à haut débit après l'approbation par la Commission européenne**

Suite à une consultation publique concernant l'analyse du marché de la télévision et de l'internet à haut débit menée en 2017, le CRC a soumis un projet de décision à l'Autorité belge de la Concurrence, puis à la Commission européenne début mai 2018. Un mois plus tard, la Commission européenne a publié sa lettre de commentaires et a accepté la proposition de régulation du haut débit « wholesale » en Belgique. Fin juin 2018, les régulateurs belges ont finalisé leur décision, tout en tenant compte des commentaires de la Commission européenne.

■ **Orange Belgium confirme ses objectifs financiers pour l'exercice 2018**

- Orange Belgium confirme ses objectifs financiers pour 2018, pointant vers une légère augmentation du chiffre d'affaires et un EBITDA ajusté entre 275 et 295 millions d'euros en vertu de la norme IFRS 15. Le groupe Orange Belgium prévoit, par ailleurs, que ses principaux investissements en 2018 (hors investissements liés au câble) resteront globalement stables par rapport à 2017.

Michaël Trabbia, Chief Executive Officer d'Orange Belgium, commente :

« Au cours du premier semestre 2018, en phase avec notre positionnement de Bold Challenger, nous avons prouvé que nous pouvions faire bouger le statu quo du marché dans l'intérêt de nos clients. La récente présentation de notre plan tarifaire Koala, proposant des appels illimités ainsi qu'un volume correct de données mobiles à la plupart des clients, et avant cela, le lancement de la première offre mobile entièrement illimitée en Belgique, tous deux soutenus par notre réseau 4G de premier plan, ont convaincu de plus en plus de clients de choisir Orange. Grâce à ces offres résolument différentes, nous accélérons grandement la croissance de l'utilisation des données de nos clients.

En matière de convergence, nous avons continué à améliorer l'efficacité de nos procédés, ainsi que nos offres LOVE, avec la présentation de notre service Mobile Live TV sans frais supplémentaires et d'une option Téléphone Fixe. De plus, la décision finale des régulateurs quant à l'analyse du marché de la télévision et de l'internet à haut débit, annoncée récemment, a constitué important pas en avant vers une offre Internet et TV durable, avec une amélioration de la qualité de service et du processus d'installation. Par la suite, cela nous permettra également de nous positionner sur ce segment de marché non exploité des offres Internet seul.

Enfin, nous avons noué un partenariat très prometteur avec Medialaan, premier diffuseur flamand, comprenant un accord MVNO qui entrera en vigueur au printemps 2019. »

Arnaud Castille, Chief Financial Officer, ajoute:

« Nos résultats commerciaux et financiers sous-jacents soulignent un premier semestre fort pour l'année 2018, fruit de l'importance que nous avons accordée à l'élargissement de notre base de clients pour les abonnements mobiles et convergents. C'est également la preuve que nous sommes capables d'améliorer l'efficacité de notre activité câble, tout en favorisant l'innovation, la numérisation et en améliorant l'expérience client globale. En termes de comparaison annuelle, ce semestre a néanmoins subi l'impact de la réglementation européenne "Roam-Like-at-Home" et le recul du chiffre d'affaires MVNO. Au second semestre, notre croissance sous-jacente devrait être plus visible, car l'impact brut de l'itinérance au sein de l'Union européenne sera très limité, et pourrait même être compensé par l'élasticité prix-volume. De plus, le chiffre d'affaires MVNO en un an devraient peu évoluer pendant le deuxième semestre 2018.

Nous avons également franchi deux autres étapes importantes : tout d'abord, nous avons signé un partenariat « wholesale » de 5 ans avec Medialaan, le premier diffuseur commercial flamand. Dès le printemps 2019, Medialaan transférera environ 365 000 clients actuellement hébergés sur le réseau BASE vers notre réseau 4G de premier plan. Ensuite, la décision de l'autorité de régulation belge pour le marché de la télévision et de l'internet à haut débit devrait nous permettre de bénéficier de conditions « wholesale » plus viables. Cela devrait améliorer la rentabilité du câble et faire diminuer davantage le taux de résiliation. Depuis le lancement de l'offre, le taux de résiliation du câble a atteint son niveau le plus bas au deuxième trimestre 2018”.

1. Eléments opérationnels marquants

- **Orange Belgium a renforcé son positionnement de "Bold Challenger" avec des offres visant à attirer des clients supplémentaires**

En tant que « bold challenger » sur le marché des télécoms belges, Orange Belgium veut aller toujours plus loin pour ses clients. En mettant l'accent sur ce qui est essentiel pour ses clients, Orange Belgium souhaite que leur abonnement Orange comble tous leurs besoins. L'une des premières étapes majeures a été le lancement du plan tarifaire illimité Aigle en février 2018. La première offre de données illimitées sur le marché belge illustre parfaitement l'ambition d'Orange Belgium d'aller plus loin que ses concurrents pour satisfaire les besoins de ses clients. Fin juin 2018, Orange Belgium a étendu son positionnement de Bold Challenger en enrichissant et rationalisant sa gamme d'abonnements mobile : 1/ la nouvelle offre "Koala" inclut les appels et SMS illimités. Elle propose également davantage de données mobiles, puisqu'elle va jusqu'à 4 GB. Les clients souscrivant à la nouvelle offre "Koala" paieront 20 euros par mois ; 2/ la toute nouvelle offre « Cheetah » propose appels et SMS illimités et 8 GB de données mobiles pour 30 euros par mois ; et 3/ pour les entreprises, Orange propose Shape Plus, comprenant appels et SMS illimités et 3 GB de données mobiles pour 20 euros par mois.

- **Orange Belgium a aussi mis en avant la première formule convergente entièrement illimitée sur le marché**

Après le lancement de la première offre mobile illimitée en Belgique, Aigle, comprenant appels, SMS et données mobiles illimités, en février 2018, Orange Belgium s'est concentré sur la promotion de la première formule convergente entièrement illimitée (mobile, Internet et TV) sur le marché dès le deuxième trimestre 2018. Pour obtenir la formule Love Unlimited, il suffit d'ajouter Internet et la télévision aux offres Aigle ou Aigle Premium d'Orange Belgium. Les clients pourront ainsi profiter, de façon illimitée, des appels vocaux, des SMS et des données mobiles, ainsi que d'Internet et de la télévision numérique fixes, au prix le plus bas du marché.

- **Orange Belgium a enrichi son offre LOVE avec la live TV illimitée via l'application Orange TV et une option de Téléphone Fixe**

Orange Belgium investit sans cesse afin d'améliorer son offre Love et de soutenir son positionnement et sa croissance dans le domaine de la convergence. Grâce à l'application Orange TV, les clients Orange Love peuvent regarder leurs programmes TV préférés sur leur smartphone ou leur tablette. Après une période de test concluante, Orange Belgium a officiellement lancé la live TV mobile sur l'application Orange TV déjà existante, sans frais supplémentaires pour ses clients convergents. L'option Téléphone Fixe, qui a recours à la technologie Voix sur IP, correspond parfaitement à la tranquillité d'esprit qu'Orange souhaite offrir à ses clients. Pour 10 euros par mois, ceux-ci disposent d'appels illimités vers les numéros fixes et mobiles en Belgique et vers les numéros fixes de 40 autres pays. Sont également inclus des services comme la messagerie vocale, le transfert des appels vers un mobile ou une ligne fixe, et la configuration de deux appels simultanés. Les clients Love peuvent ajouter la Téléphonie Fixe à leur forfait Love existant dans n'importe laquelle des 140 boutiques Orange.

- **Dans la lignée de SFR, Orange Belgium a étendu ses services convergents à tous les foyers équipés du câble**

En avril 2018, Orange Belgium a également mis son offre convergente mobile, Internet et TV Love à disposition de tous les foyers équipés du câble dans la région de Bruxelles, à Wemmel, à Drogenbos et dans la région de la « Botte du Hainaut ». Cela représente un ajout de 250 000 foyers supplémentaires. Orange Belgium couvre donc désormais tous les foyers belges équipés du câble, leur offrant une excellente offre convergente au meilleur prix.

- **Avec le programme de fidélité d'Orange Belgium "Orange Thank You", chaque engagement client compte**

Afin de remercier ses clients de leur fidélité, Orange Belgium a invité Maître Gims, célèbre rappeur français, à donner un concert exclusif pour ses 6 400 clients Orange à Liège. Cet événement a eu lieu dans le cadre du programme de fidélité « Orange Thank You », qui surprend souvent ses clients avec tout un éventail de cadeaux tels que des données mobiles supplémentaires, de la musique, des livres, des places de cinéma et des événements. Par le passé, des clients fidèles ont été invités aux concerts des artistes suivants : les DJ Dimitri Vegas et Like Mike, Lady Gaga, Mika, Stan Van Samang, GOOSE et Hooverphonic. En 2017, plus d'un million de clients ont profité des cadeaux « Orange Thank You ».

- **Finalisation de la décision sur l'analyse du marché du haut débit et de la radiodiffusion après approbation de la Commission européenne**

Après une consultation publique sur l'analyse du marché du haut débit et de la radiodiffusion en 2017, le CRC, qui comprend le régulateur des télécoms belges BIPT et les régulateurs de médias régionaux, a soumis son projet de décision à l'Autorité de concurrence belge, puis à la Commission européenne. D'après les conclusions du CRC, Proximus, Telenet, Brutele et Nethys (Voo) ont conservé leur position dominante sur leurs marchés respectifs. Le CRC a décidé d'ouvrir leurs réseaux respectifs grâce à un modèle de prix « wholesale » axé sur les coûts. Fin mai 2018, la Commission européenne a publié sa lettre de commentaires et accepté la proposition de régulation du haut débit « wholesale » en Belgique. Fin juin 2018, les régulateurs belges ont finalisé leur décision, tout en tenant compte des commentaires de la Commission européenne. La décision de tarification intermédiaire entrera en vigueur début août 2018. Le processus de mise en œuvre du nouveau modèle axé sur les coûts a commencé et la consultation du marché qui en découle est attendue fin 2018 ou début de l'année prochaine, pour une mise en place finale au deuxième semestre 2019. L'amélioration des conditions de fonctionnement, liée par exemple à la seule installation et au comportement non-discriminatoire des câblo-opérateurs, sera progressivement mise en place vers fin 2018.

- Orange Belgium et Medialaan ont signé un accord full MVNO de 5 ans**

Orange Belgium et Medialaan, premier diffuseur commercial flamand, ont signé un partenariat « wholesale » de 5 ans pour la filiale mobile de Medialaan : Unleashed. Cet opérateur MVNO propose actuellement des services mobiles aux clients résidentiels sous les marques Mobile Vikings et JIM. Dès le printemps 2019, Unleashed transférera quelques 365 000 clients de Mobile Vikings et JIM Mobile, actuellement hébergés sur le réseau Telenet/BASE, vers le réseau de premier plan 4G Orange Belgium.
- Orange Belgium a été le premier opérateur à lancer un kit de développement et des services IdO commerciaux end-to-end en Belgique**

Orange Belgium a mis son Kit de Développement Rapide sur le marché. Avec « Connected Things », il a créé la première offre commerciale IdO mobile sur le marché destinée aux entreprises. La nouvelle offre a fait suite au lancement du réseau NB-IoT et LTE-M d'Orange Belgium l'an dernier. Le Kit de Développement Rapide inclut l'utilisation gratuite pendant six mois du réseau IdO d'Orange, d'un microcontrôleur, d'un module radio avec une carte SIM Orange et des capteurs plug n' play (qui peuvent mesurer la température, la qualité de l'air, la position géographique...). Après 6 mois, les consommateurs peuvent opter pour une offre "Connected Things" prépayée ou postpayée pour conserver la connexion via les technologies IdO mobiles d'Orange. Orange Belgium a également lancé le service « Orange Maker », qui fait office d'Application Enabler IdO et permet de connecter des appareils au réseau IdO d'Orange. Il organise l'accès aux objets connectés et aux données collectées, ajoute des règles de fonctionnement grâce à un assistant afin que les objets connectés puissent interagir avec d'autres appareils et applications via un portail, et propose une gestion et un support SIM. Ainsi, Orange Belgium montre la voie aux entreprises souhaitant développer une large gamme de solutions IdO. A la fin du deuxième trimestre 2018, la clientèle mobile M2M d'Orange Belgium avait dépassé le million d'objets connectés.
- Orange Belgium et CommuniThings ont procédé au lancement commercial de la première solution de stationnement intelligent dotée de la technologie NB-IoT.**

La solution « Shop & Drive » présentée à Liège aide les conducteurs à trouver facilement les espaces de stationnement disponibles grâce à une application mobile. Fonctionnant grâce au réseau mobile IdO d'Orange Belgium, la solution Smart Parking de CommuniThings intègre des capteurs sans fil de faible puissance et des applications de données ouvertes. Elle s'adresse donc aux résidents, aux commerçants, et aux communes. CommuniThings est l'une des trois start-ups lauréates de la première saison de l'Orange Fab BeLux, l'accélérateur du groupe Orange aidant les scale-ups développant de nouveaux produits et services innovants dans des secteurs comme le Big data, l'Intelligence Artificielle et l'Internet des Objets.
- Orange Belgium intégrera le Beacon, hub dédié à l'IdO situé au centre d'Anvers**

Le Beacon est un hub dédié aux principaux champs d'application de l'IdO : l'industrie, la logistique et la ville intelligente. Il réunit des sociétés de technologie de pointe, des start-ups et scale-ups flexibles cherchant à intégrer à leurs activités de petites équipes de développement IdO, et des experts en plateformes de données, cyber sécurité, matériel, connectivité, big data ou encore du cloud computing. Parmi les autres locataires du Beacon, figurent les partenaires du « Capital of Things » d'Anvers - le port d'Anvers, l'Université d'Anvers et le centre de recherches IMEC -, auxquels s'est jointe la fédération de l'industrie technologique Agoria.
- Orange Belgium a amélioré l'expérience client avec le lancement des technologies "Voice over Wi-Fi" et "Voice over 4G"**

Orange Belgium a été le premier opérateur belge à activer à la fois les technologies « Voice over Wi-Fi » (VoWiFi) et « Voice over 4G » (VoLTE) en juin 2018. Orange Belgium est également le seul opérateur proposant une voix en haute définition sur toutes les technologies (2G+ et 3G/4G/VoWiFi). En ajoutant les technologies VoWiFi et VoLTE à son réseau, avec un son cristallin, une couverture étendue et un délai de connexion considérablement réduit, Orange Belgium a considérablement amélioré l'expérience vocale de ses clients. Les appels « Voice over Wi-Fi » et « Voice over 4G » seront facturés comme des appels vocaux normaux. Cette innovation technologique fait partie de la stratégie d'Orange Belgium : se concentrer sur l'amélioration de la qualité du réseau Orange et sa couverture dans les bâtiments.
- Stefan Slavnicu nommé Chief Technology Officer d'Orange Belgium**

Le Conseil d'administration d'Orange Belgium a validé la nomination de Stefan Slavnicu en tant que nouveau Chief Technology Officer à compter de septembre 2018. Sa vaste expérience dans le domaine des technologies télécoms sera d'une grande valeur pour Orange Belgium, en particulier en matière d'IdO et de déploiement de la 5G. Plus spécifiquement, il aura pour mission d'apporter la meilleure expérience réseau possible aux clients Orange Belgium grâce aux technologies les plus récentes, de développer des collaborations étroites avec des partenaires réseau et de veiller à l'efficacité opérationnelle.
- Nouvelle attribution des fréquences et renouvellement des fréquences existantes prévu en 2019**

Les Décrets royaux concernant l'allocation des bandes MHz 700, 1 400 et 3 400-3 800 MHz et les conditions de renouvellement/réallocation des bandes MHz 900, 1 800 et 2 100 sont en cours de finalisation. Les Décrets royaux pour les licences devraient quant à eux être finalisés au troisième trimestre 2018, en vue d'une mise aux enchères des fréquences au premier semestre 2019.

- **Orange Luxembourg a ouvert son deuxième smart store**

Orange Luxembourg a annoncé l'ouverture de son second smart store du pays, situé dans la commune de Howald. Ce nouveau format de magasin vise à créer une expérience de shopping plus interactive pour les clients, avec des zones consacrées au test des produits. Il propose aussi le service « Click and Collect », qui permet aux clients de réserver un smartphone en ligne et le retirer en magasin deux heures plus tard. Les clients ont accès à plusieurs univers. Dans l'univers « Smart Security », ils peuvent découvrir des solutions de surveillance à distance pour leur domicile ; dans l'univers « House » ils retrouvent les solutions fibre et télévision, tandis que tout le contenu multimédia se retrouve dans l'univers « Fun ». Il y a également un bureau dédié au conseil et au support client. Orange Luxembourg dispose de 11 points de vente et a inauguré le format smart store en octobre 2017, réaménageant son point de vente au centre commercial Opkorn de Differdange.

2. Commentaires sur la situation financière

2.1 Chiffres consolidés du groupe Orange Belgium

Chiffres-clés consolidés du groupe Orange Belgium	S1 2018	S1 2017	Variation	T2 2018	T2 2017	Variation
Chiffre d'affaires (mio €)	619,6	607,4	+2,0 %	313,0	303,7	+3,1 %
Chiffre d'affaires des services 'retail' (mio €)	370,0	346,7	+6,7 %	188,8	176,1	+7,2 %
EBITDA ajusté (mio €)	127,3	146,5	-13,1 %	66,7	78,1	-14,6 %
Marge d'EBITDA ajusté en % du chiffre d'affaires	20,5 %	24,1 %		21,3 %	25,7 %	
EBITDA présenté (mio €)	123,6	147,1	-16,0 %	64,4	78,8	-18,3 %
Marge d'EBITDA présenté en % du chiffre d'affaires	19,9 %	24,2 %		20,6 %	25,9 %	
Bénéfice net consolidé (mio €)	4,4	20,6	-78,5 %	4,8	13,3	-63,8 %
Bénéfice net par action ordinaire (€)	0,07	0,34	-78,4 %	0,08	0,22	-63,7 %
Investissements nets (mio €)	77,3	77,2	+0,1 %	45,5	45,0	+1,0 %
Investissements nets / Chiffre d'affaires	12,5 %	12,7 %		14,5 %	14,8 %	
Cash-flow opérationnel (mio €)	46,3	69,9	-33,7 %	18,9	33,8	-44,0 %
Cash-flow organique (mio €)	42,7	38,9	+9,7 %	22,8	24,7	-7,6 %
Endettement financier net (mio €)	305,1	329,7	-7,5 %	305,1	329,7	-7,5 %
Endettement financier net / EBITDA présenté	1,1	1,0		1,1	1,0	

2.2 Etat du résultat global consolidé

Revenus

Le chiffre d'affaires s'élève à 313,0 millions d'euros au deuxième trimestre 2018 et à 619,6 millions d'euros au premier semestre 2018, contre respectivement 303,7 et 607,4 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, soit une augmentation respective de 3,1 % et 2,0 % en un an. À l'instar du premier trimestre 2018, le deuxième trimestre 2018 a également été fortement impacté par la baisse attendue du chiffre d'affaires MVNO à hauteur de 12,1 millions d'euros, ainsi que par l'impact brut du règlement européen sur l'itinérance à hauteur de 8,7 millions d'euros. L'impact total au titre du premier semestre 2018 s'est traduit par une baisse de 22,6 millions d'euros du chiffre d'affaires MVNO et un impact brut de 16,6 millions d'euros liés au règlement européen sur l'itinérance.

Le chiffre d'affaires des services 'retail' (qui comprend le chiffre d'affaires des services convergents, des services mobiles, des services fixes et des services d'intégration et des technologies de l'information, mais qui exclue le chiffre d'affaires MVNO « wholesale » et itinérance) s'élève à 188,8 millions d'euros au deuxième trimestre et à 370,0 millions d'euros au premier semestre 2018, contre respectivement 176,1 et 346,7 millions d'euros au cours de ces mêmes périodes un an auparavant. La croissance du chiffre d'affaires des services 'retail' s'inscrit à 7,2 % en un an au deuxième trimestre 2018, portant ainsi le taux de croissance du premier semestre en un an à 6,7 %. Cette forte augmentation s'explique principalement par une solide hausse du chiffre d'affaires des services convergents et une gestion efficace de la valeur de l'activité mobile, portées par une nette augmentation du nombre de clients avec forfaits (+94 000 clients en un an).

Résultat des activités d'exploitation avant amortissements et autres charges d'exploitation

L'EBITDA ajusté du Groupe Orange Belgium s'élève à 66,7 millions d'euros au deuxième trimestre 2018 et à 127,3 millions d'euros au premier semestre 2018, contre respectivement 78,1 et 146,5 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, soit une augmentation respective de 14,6 % et 13,1 % en un an. La marge d'EBITDA ajusté représente respectivement 21,3 % et 20,5 % du chiffre d'affaires total des services au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 25,7 % et 24,1 % du chiffre d'affaires au cours des mêmes périodes un an auparavant. Comme on pouvait s'y attendre, l'EBITDA ajusté a continué à souffrir de l'impact de la baisse du chiffre d'affaires MVNO et du règlement européen sur l'itinérance. Ces deux éléments défavorables ont eu un impact négatif sur l'EBITDA ajusté à hauteur d'environ 12,1 et 7,5 millions d'euros au deuxième trimestre 2018 et de près de 22,6 et 14,7 millions d'euros au premier semestre 2018. Au deuxième semestre 2018, ces éléments défavorables devraient s'atténuer.

La contribution à l'EBITDA des services câblés vendus séparément s'élève à -5,0 millions d'euros au deuxième trimestre et à -10,8 millions d'euros au premier semestre 2018, contre respectivement -4,9 et -9,8 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant. Bien qu'étant négatif, l'EBITDA des services câblés unitaires s'est amélioré de façon significative au deuxième trimestre 2018, grâce à l'industrialisation progressive de l'activité câbles et à la forte baisse du taux de résiliation des abonnements câble haut débit et télévision numérique, qui a atteint son niveau le plus bas depuis le lancement en 2016. Dans l'ensemble, le taux de résiliation est encore trop élevé. C'est la raison pour laquelle Orange Belgium continue d'œuvrer à identifier et remédier aux différents facteurs de résiliation avant que les clients ne résilient effectivement leurs contrats. La récente finalisation de la décision d'analyse du marché du haut débit et de la radiodiffusion, incluant une nette amélioration du modèle opérationnel, devrait permettre à l'entreprise de réduire encore le taux de résiliation afin d'atteindre les moyennes sectorielles dans les années à venir.

Les coûts opérationnels totaux s'élèvent respectivement à 246,3 et 492,3 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 225,6 et 460,9 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. L'analyse des différentes dépenses par nature est la suivante :

- les coûts directs s'élèvent à 140,6 millions d'euros au deuxième trimestre et à 285,0 millions d'euros au premier semestre 2018, contre 128,0 et 258,6 millions d'euros un an auparavant, soit une hausse respective de 9,9 % et 10,2 % en un an. La majeure partie de cette augmentation est liée à l'accroissement du nombre de clients convergents et aux dépenses connexes concernant l'accès au réseau câblé « wholesale » et les droits d'accès au contenu. L'augmentation des frais d'itinérance à la suite de la mise en œuvre de la réglementation « Roam-Like-at-Home », qui a entraîné une augmentation significative des volumes d'itinérance au sein de l'Union européenne, ainsi qu'une hausse des dépenses d'équipement des clients en ligne avec l'augmentation des ventes d'équipement, ont également eu un impact sur l'évolution sur un an. Les frais de commissions ont diminué par rapport à l'année précédente, grâce à l'acquisition de plusieurs canaux de distribution indirects en 2017 ;
- les charges de personnel s'élèvent à 35,5 millions d'euros au deuxième trimestre et à 71,5 millions d'euros au premier semestre 2018, contre 32,7 et 66,6 millions d'euros un an auparavant, soit une hausse respective de +8,7 % et +7,4 % en un an. Cette hausse s'explique par l'augmentation des effectifs suite à l'acquisition de plusieurs partenaires de distribution en 2017 et par les effectifs supplémentaires liés au service à la clientèle et aux activités de vente ;
- les coûts indirects s'élèvent à 70,2 millions d'euros au deuxième trimestre et à 135,8 millions d'euros au premier semestre 2018, contre 65,0 et 135,6 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, soit une hausse de 8,0 % et 0,1 %. Cette augmentation au deuxième trimestre est principalement attribuable à la hausse des frais commerciaux et des dépenses liées à l'informatique et au réseau.

EBITDA présenté ajusté (mio €)	S1 2018	S1 2017	Variation	T2 2018	T2 2017	Variation
EBITDA ajusté	127,3	146,5	-13,1 %	66,7	78,1	-14,6 %
Ajustements	-3,7	+0,5	S.O.	-2,3	+0,7	S.O.
- dont autres coûts de restructuration	-3,7	+0,5	S.O.	-2,3	+0,7	S.O.
- dont autre résultat d'exploitation	0,0	0,0	S.O.	0,0	0,0	S.O.
EBITDA présenté	123,6	147,1	-16,0 %	64,4	78,8	-18,3 %

L'EBITDA présenté du Groupe Orange Belgium s'élève à 64,4 millions d'euros au deuxième trimestre et à 123,6 millions d'euros au premier semestre 2018, contre 78,8 et 147,1 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant. La marge d'EBITDA présenté représente 20,6 % du chiffre d'affaires au deuxième trimestre, contre 25,9 % un an auparavant, et 19,9 % au premier semestre 2018, contre 24,2 % un an auparavant. Les ajustements de l'EBITDA s'élèvent à -2,3 millions d'euros au deuxième trimestre et à -3,7 millions d'euros au premier semestre 2018 et comprennent majoritairement les charges de restructuration liées à l'effectif.

Amortissements et autres charges d'exploitation

Les dotations aux amortissements et autres charges d'exploitation sont restées stables au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, et s'établissent respectivement à 57,9 et 115,6 millions d'euros, contre 57,3 et 112,2 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant.

Résultat opérationnel (EBIT)

Au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, le résultat opérationnel du Groupe Orange Belgium s'élève respectivement à 6,5 et 8,1 millions d'euros, contre 21,8 et 35,2 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, soit une baisse de 69,9 % et de 76,9 % sur un an (ou de 15,2 et de 27,0 millions d'euros). Cette baisse s'explique en grande partie par la baisse de 14,4 et de 23,5 millions d'euros de l'EBITDA présenté. La marge d'exploitation au deuxième trimestre et au premier semestre 2018 représente respectivement 2,1 % et 1,3 % du chiffre d'affaires.

Résultat financier

Le résultat financier du Groupe Orange Belgium s'établit à -1,2 million d'euros au deuxième trimestre et à -2,4 millions d'euros au premier semestre 2018, globalement stable par rapport à l'année précédente.

Impôts

La charge d'impôt du Groupe Orange Belgium s'établit à 0,5 et 1,3 million d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 7,3 et 12,2 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. Le taux d'impôt effectif ressort à 9,2 % et 23,2 % respectivement, contre 35,4 % et 37,1 % un an auparavant.

Bénéfice net

Le bénéfice net consolidé du Groupe Orange Belgium s'établit à 4,8 au deuxième trimestre et 4,4 millions d'euros au premier semestre 2018, contre 13,3 et 20,6 millions d'euros un an auparavant. Le bénéfice net par action s'élève respectivement à 0,08 et 0,07 euro au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 0,22 et 0,34 euro au cours des mêmes périodes un an auparavant. Le résultat net et le bénéfice net par action ont été affectés de manière saisonnière par une base comparable moins favorable, répercussions déclenchées par la baisse significative du chiffre d'affaires MVNO et l'impact récent significatif de la réglementation sur le chiffre d'affaires de l'itinérance au sein de l'Union européenne.

2.3 Flux de trésorerie consolidé

Le cash-flow organique, indicateur qui mesure le flux de trésorerie lié aux activités, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, augmenté du produit des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, s'élève à 22,8 et à 42,7 millions d'euros au deuxième trimestre et pour le premier semestre 2018. Par rapport aux chiffres de l'année précédente (24,7 et 38,9 millions d'euros), il s'agit d'une évolution relativement stable. Cette performance a été réalisée malgré la baisse considérable de l'EBITDA, et grâce à une gestion rigoureuse du capital circulant et à une diminution des impôts et du CAPEX.

Le cash-flow opérationnel, qui se définit comme l'EBITDA présenté moins les investissements nets, s'élève à 18,9 et 46,3 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 33,8 et 69,9 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. Les investissements du Groupe Orange Belgium sont restés stables au deuxième trimestre et au premier semestre 2018 par rapport à l'année dernière. En un an, le CAPEX lié au câble a reculé de 26,1 % au deuxième trimestre et de 18,1 % au premier semestre 2018, ce qui peut s'expliquer par une constitution des stocks différente et une gestion efficace du CAPEX.

Tableau consolidé des flux de trésorerie résumé (en millions d'euros)	S1 2018	S1 2017	Variation	T2 2018	T2 2017	Variation
Flux net de trésorerie généré par l'activité	129,3	143,9	-14,6	68,4	71,4	-2,9
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement	-90,8	-104,9	14,2	-48,1	-46,7	-1,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-77,3	-77,2	-0,1	-45,5	-45,0	-0,5
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-33,0	-77,6	+44,6	-19,6	-23,3	+3,7
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités	5,5	-38,7	+44,2	0,8	1,4	-0,6
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	18,5	12,8	+5,8	18,5	12,8	+5,8

Flux net de trésorerie généré par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 68,4 et 129,3 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 71,4 et 143,9 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant.

Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement

Les flux nets de trésorerie affectés aux opérations d'investissement s'élèvent respectivement à -48,1 et -90,8 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre -46,7 et -104,9 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. L'achat d'immobilisations corporelles et incorporelles s'établit à -45,5 millions d'euros au deuxième trimestre et à -77,3 millions d'euros premier semestre 2018, dont -10,8 et -21,3 millions d'euros en lien avec les dépenses d'investissement liées au câble.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement

Enfin, les flux nets de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent respectivement à -19,6 et -33,0 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre -23,3 et -77,6 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. Ces résultats s'expliquent principalement par le remboursement de la dette à long terme de 30,0 millions d'euros, une augmentation de 27,7 millions d'euros des découverts bancaires et le paiement du dividende 2017 à hauteur de 30,0 millions d'euros.

2.4 État consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière s'élève à 1 474,5 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 1 533,7 millions d'euros fin juin 2017 et 1 498,1 millions d'euros fin 2017.

Situation financière consolidée résumée (en millions d'euros)	S1 2018	2017	Variation
Ecarts d'acquisition	67,0	66,4	0,6
Autres immobilisations incorporelles	294,7	304,0	-9,2
Immobilisations corporelles	783,8	809,9	-26,1
Total de l'actif	1 474,5	1 498,1	-23,6
Endettement financier net	305,1	312,8	-7,7
Total des capitaux propres	556,1	582,6	-26,5

L'actif non courant s'élève à 1 158,1 millions d'euros fin juin 2018, contre 1 213,8 millions d'euros fin juin 2017 et 1 190,0 millions d'euros fin 2017. Cette diminution s'explique en grande partie par l'amortissement des immobilisations corporelles et des autres immobilisations incorporelles. L'actif courant passe de 308,1 millions d'euros fin 2017 à 316,4 millions d'euros fin juin 2018, en grande partie du fait de la hausse des charges constatées d'avance et des disponibilités et quasi-disponibilités. Le total des capitaux propres a légèrement diminué au cours du premier trimestre en raison du paiement du dividende de 30,0 millions d'euros en mai 2018 et s'élève à 556,1 millions d'euros à la fin du premier semestre 2018, contre 582,6 millions d'euros à fin 2017. Le passif non courant inscrit une baisse significative, passant de 402,4 millions d'euros fin 2017 à 370,2 millions d'euros fin juin 2018, suite à la réduction du solde impayé de la facilité de crédit. Enfin, le passif courant a augmenté de 27,7 millions d'euros, passant de 513,1 millions d'euros fin 2017 à 548,2 millions d'euros fin juin 2018. Cet écart s'explique par l'augmentation du passif financier courant, des dettes fournisseurs et des impôts et taxes d'exploitation, qui ne sont que partiellement compensées par une baisse de l'impôt sur les sociétés et des dettes fournisseurs d'immobilisations courantes.

L'endettement financier net s'élève à 305,1 millions d'euros à la fin du premier semestre 2018, contre 329,9 millions d'euros l'année précédente et 312,8 millions d'euros enregistrés fin 2017. Le ratio endettement financier net/EBITDA présenté est de 1,1x à fin juin 2018.

2.5 Activités du groupe Orange Belgium par segments

De manière plus détaillée, les activités du groupe Orange Belgium se déclinent au travers de ses segments de la façon suivante :

2.5.1 Activités en Belgique

Analyse opérationnelle

Chiffres-clés opérationnels d'Orange Belgium S.A. (en milliers)	T2 2018	T2 2017	Variation
KPI Convergent			
Base de clients convergents	136	64	+111,1 %
- Base de clients convergents B2C	123	59	+109,6 %
- Base de clients convergents B2B	13	6	+127,0 %
ARPO (Average Revenues Per Offer) trimestriel (par mois, en euros)			
- ARPO convergence B2C	73,7	72,0	
KPI mobile			
Clients mobiles (hors MVNO)	3 947	3 779	+4,4 %
- Abonnement	3 372	3 130	+7,7 %
- M2M	1 017	859	+18,4 %
- Hors M2M	2 355	2 272	+3,7 %
- Prépayés	575	649	-11,3 %
Clients mobiles (hors MVNO)	3 947	3 779	+4,4 %
- Convergent B2C	180	89	+101,1 %
- Mobile seul et mobile B2B	3 767	3 690	+2,1 %
- M2M	1 017	859	+18,4 %
- Hors M2M	2 175	2 182	-0,3 %
- dont mobile convergent B2B	27	7	+293,7 %
- Prépayés	575	649	-11,3 %
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	25	1 930	-98,7 %
ARPO trimestriel (par mois, en euros)			
ARPO mobile mixte uniquement	18,4	18,1	1,4 %
- ARPO des abonnements mobiles	21,3	21,5	-0,9 %
- ARPO mobile prépayé uniquement	7,4	7,0	6,0 %
KPI lignes fixes			
Nombre de lignes	121	151	-19,9 %
Clients haut débit	141	78	+80,9 %
- Clients FTTx et câble	136	64	+111,1 %
- xDSL	5	13	-62,8 %
- LTE pour fixe et autres	0	0	
Fonctionnalités Internet			
TV	136	64	+111,1 %

KPI convergence

La base de clients convergents, c'est-à-dire les clients ayant souscrit des offres combinant au moins un accès haut débit fixe et un forfait mobile, constitue un indicateur commercial important pour Orange Belgium. La dynamique de croissance d'Orange Belgium en matière de convergence s'est poursuivie au deuxième trimestre 2018 avec 14 000 ajouts nets, portant ainsi la base de clients convergents à 136 000, dont 123 000 clients B2C et 13 000 clients B2B. Dans l'ensemble, les acquisitions ont été relativement faibles par rapport au trimestre précédent, ce qui s'explique en grande partie par le nombre moins important d'actions promotionnelles d'Orange Belgium, tandis que les acteurs établis ont poursuivi leurs actions promotionnelles de contre-attaque. Point positif, le taux de résiliation des offres convergentes a atteint son niveau le plus bas depuis le lancement de celles-ci, performance résultant de l'accent mis sur la qualité tout au long du parcours du client. Par rapport à fin juin 2017, la base de clients convergents a enregistré 71 000 nouveaux clients, ce qui représente une augmentation de 111,1 % sur un an.

La base de clients convergents mobiles B2C a augmenté pour s'établir à 180 000 clients à la fin du deuxième trimestre 2018, contre 163 000 à la fin du trimestre précédent ou 89 000 à la fin du deuxième trimestre 2017. L'ARPO convergence B2C a augmenté pour s'inscrire à 73,9 euros, contre 71,9 euros au trimestre précédent et 72,0 euros au deuxième trimestre 2017. Cette augmentation s'explique par une plus forte contribution du chiffre d'affaires des services convergents, positivement impacté par une baisse des remises promotionnelles. La base de clients convergents mobiles B2B est passée à 27 000 clients à la fin du deuxième trimestre 2018.

KPI Mobiles

La performance mobile d'Orange Belgium a été très solide au deuxième trimestre 2018, avec l'ajout de 90 000 clients mobiles au trimestre précédent, soit une augmentation de 168 000 par rapport à la fin du deuxième trimestre 2017. Suite à l'introduction de la nouvelle présentation des KPI, la base de clients mobiles peut être analysée sous deux angles : dans un premier temps en comparant les clients avec forfaits et les clients avec offres prépayées ou, ensuite, en comparant les clients convergents et non convergents (mobile seul). Dans le premier cas, la base de clients avec forfaits hors M2M a augmenté de 26 000 clients au deuxième trimestre 2018, ce qui implique une accélération des ajouts nets par rapport à l'an dernier. La base d'abonnements M2M a augmenté de 71 000 au cours du dernier trimestre, dépassant une fois de plus le million de cartes connectées. Enfin, le recul de la base de clients avec offres prépayées continue de ralentir, avec une baisse de seulement 6 000 clients au deuxième trimestre 2018. Dans le deuxième cas, la base de clients convergents mobiles B2C est passée à 180 000 clients à la fin du premier trimestre 2018, soit une augmentation de 17 000 clients. Au deuxième trimestre 2018, Orange Belgium a réussi à augmenter sa base de clients avec forfaits mobile seul hors M2M, alors que celle-ci avait enregistré une baisse au premier trimestre 2018 en raison du transfert de clients vers des offres convergentes.

L'ARPO mixte mobile seul, qui exclut tous les clients mobiles B2C convergents, s'élève à 18,4 euros au deuxième trimestre 2018, soit une hausse de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Comme au premier trimestre 2018, la part des clients avec forfait mobile seul (hors M2M) a augmenté par rapport à la part des clients avec offres prépayées mobile seul. A la fin du deuxième trimestre 2018, la répartition était donc de 79 % contre 21 % respectivement. Étant donné que les clients avec forfaits mobile seul présentent un ARPO plus élevé que les clients avec offres prépayées, cela a eu un impact positif sur l'ARPO mixte mobile seul.

L'ARPO abonnement mobile seul (hors M2M) passe de 21,5 euros au deuxième trimestre 2017 à 21,3 euros au deuxième trimestre 2018, soit une baisse de 0,9 % en un an. Point positif, l'ARPO offres prépayées a quant à lui enregistré une hausse considérable, passant de 7,0 euros au deuxième trimestre 2017 à 7,4 euros au deuxième trimestre 2018, ce qui représente une hausse de 6,0 % en un an.

Orange Belgium a réussi à signer un nouveau partenariat « wholesale » sur 5 ans avec Medialaan, le premier radiodiffuseur commercial flamand. Les quelque 365 000 clients de Medialaan, actuellement hébergés sur le réseau BASE, passeront sur le réseau d'Orange Belgium à partir du printemps 2019. Cependant, entre-temps, la base de clients MVNO a été confrontée à une baisse attendue pour s'établir à 25 000 clients à la fin du deuxième trimestre 2018, soit une baisse de 183 000 clients MVNO au deuxième trimestre 2018.

KPI lignes fixes

À la fin du deuxième trimestre 2018, Orange Belgium totalise 121 000 lignes fixes, contre 125 000 à la fin du trimestre précédent et 151 000 à la fin du deuxième trimestre 2017. La base de clients xDSL, qui concerne principalement l'ancienne activité ADSL qui n'est plus commercialisée, continue de diminuer. La base de clients VDSL, qui concerne l'offre Shape & Fix pour les petites et moyennes entreprises, enregistre une belle hausse au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, quoique partant d'assez loin.

Analyse financière

Chiffres-clés financiers d'Orange Belgium (en millions d'euros)	S1 2018	S1 2017	Variation	T2 2018	T2 2017	Variation
Chiffre d'affaires	594,5	582,8	+2,0 %	299,3	289,1	+3,5 %
Chiffre d'affaires des services 'retail'	350,5	328,0	+6,9 %	178,6	166,4	+7,4 %
Chiffre d'affaires des services convergents	44,9	18,5	+142,3 %	24,1	10,5	+129,9 %
Chiffre d'affaires des services mobiles	287,0	289,8	-1,0 %	144,8	146,1	-0,9 %
Chiffre d'affaires des services fixes	16,4	18,0	-9,0 %	8,3	8,9	-6,2 %
Chiffre d'affaires des services informatiques & Intégration	2,3	1,7	+33,4 %	1,4	0,9	+60,0 %
Vente d'équipement	51,3	45,8	+12,0 %	23,0	19,4	+18,4 %
Chiffre d'affaires des vente en gros	157,8	177,7	-11,2 %	81,7	88,5	-7,7 %
Autres revenus	34,9	31,3	+11,4 %	16,0	14,7	+8,3 %
EBITDA ajusté	125,5	144,6	-13,2 %	65,9	76,6	-14,0 %
EBITDA ajusté / Chiffre d'affaires	21,1 %	24,8 %		22,0 %	26,5 %	
EBITDA présenté	121,8	145,1	-16,1 %	63,6	77,3	-17,7 %
EBITDA présenté / Chiffre d'affaires	20,5 %	24,9 %		21,2 %	26,7 %	

Le chiffre d'affaires d'Orange Belgium s'élève à 299,3 millions d'euros au deuxième trimestre 2018 et à 594,5 millions d'euros au premier semestre 2018, contre respectivement 289,1 et 582,8 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017, soit une augmentation respective de 3,5 % et 2,0 % en un an. Compte tenu de la baisse attendue du chiffre d'affaires MVNO de 12,1 / 22,6 millions d'euros et de l'impact brut de 7,8 / 14,9 millions d'euros de la réglementation européenne sur l'itinérance en Belgique respectivement au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, ce chiffre d'affaires implique une croissance sous-jacente très solide. Ajusté pour les deux éléments, l'augmentation du chiffre d'affaires aurait été de +11,2 % et de +9,0 % sur un an au deuxième trimestre et au premier semestre 2018.

Après un solide premier trimestre 2018 avec une croissance de 6,3 % en un an, la croissance des revenus des services 'retail' - qui regroupe tous les revenus B2C et B2B des services convergents, des services mobiles, des services fixes, des services d'intégration et des technologies de l'information - s'est accélérée au deuxième trimestre 2018 avec une augmentation de 7,4 % en un an, se traduisant par une augmentation de 6,9 % au premier semestre 2018. Ainsi, le chiffre d'affaires des services 'retail' s'élève à 178,6 et 350,5 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 166,4 et 328,0 millions d'euros un an auparavant. Cette augmentation solide a été portée par les éléments suivants :

- le chiffre d'affaires des services convergents a poursuivi sa forte croissance au deuxième trimestre 2018 avec une hausse de 129,9 % en un an, soit une augmentation de 142,3 % au premier semestre 2018. Cette croissance résulte de l'essor de l'offre LOVE d'Orange Belgium auprès des clients, qui s'est traduit à la fois par une augmentation de la base de clients câble haut débit et de la télévision numérique et par une augmentation du nombre de clients mobile convergents. Une part importante des nouveaux clients mobile étaient de nouveaux clients mobile, tandis que le reste était constitué de clients existants passant d'une offre mobile à une offre convergente ;
- le chiffre d'affaires des services mobiles a augmenté de 144,8 et de 287,0 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, une baisse de 0,9 % et 1,0 % en un an. Ce repli s'explique d'une part par la baisse des clients sous contrat mobile par rapport à juin 2017, qui deviennent progressivement des clients convergents, et d'autre part par un ARPO abonnements mobiles légèrement en recul en raison de la baisse des revenus de l'itinérance des clients. D'autre part, il s'explique par la diminution des revenus prépayés, suite à la baisse continue des clients prépayés, seulement en partie compensée par l'augmentation récente de l'ARPO prépayé ;
- le chiffre d'affaires des services fixes s'établit à 8,3 et de 16,4 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, soit une baisse de 6,2 % et de 9,0 % en un an. Cela est lié au repli des anciennes offres fixes ADSL résidentielles, qui n'ont pas encore été entièrement compensées par l'adoption des offres VDSL pour les petites et moyennes entreprises.

La vente d'équipement a augmenté de 23,0 et 51,3 millions d'euros durant le deuxième trimestre et le premier semestre 2018. Cela représente une forte augmentation de 18,4 % et de 12,0 % en un an, grâce à des volumes de ventes plus élevés et à une gamme de produits davantage axée sur les appareils haut de gamme.

Le chiffre d'affaires des ventes en gros s'élève à 81,7 millions d'euros au deuxième trimestre 2018 et à 157,8 millions d'euros au premier semestre 2018, soit un repli de 7,7 % et 11,2 % en un an. Cette diminution résulte pour l'essentiel 1/ du chiffre d'affaires MVNO attendu en baisse de 12,1 et 22,6 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, s'établissant à un total de 10,2 et 22,7 millions d'euros, contre 22,3 et 45,2 millions d'euros il y a un an ; 2/ du recul de 2,0 et 4,4 millions d'euros des revenus entrants provenant du trafic SMS, 3/ une augmentation de l'itinérance des visiteurs, notamment au deuxième trimestre 2018.

Les autres revenus, qui englobent pour une large part les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, ont augmenté de 8,3 % et 11,4 % en un an au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, pour des raisons similaires à celles des ventes d'équipement 'retail'.

L'EBITDA ajusté d'Orange Belgium s'établit respectivement à 65,9 et 125,5 millions d'euros au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2018, contre 76,6 et 144,6 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017. L'EBITDA ajusté sous-jacent a fortement augmenté au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, en tenant compte du chiffre d'affaires MVNO en baisse de 12,1 et 22,6 millions d'euros et de l'impact brut de 6,6 et 13,0 millions de la réglementation européenne sur l'itinérance qui ont pesé sur l'EBITDA ajusté en Belgique. La contribution à l'EBITDA des services câblés vendus séparément s'établit à -5,0 millions d'euros au deuxième trimestre et à -10,8 millions d'euros au premier semestre 2018, contre respectivement -4,9 et -9,8 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant. Avec un peu d'avance sur l'amélioration des conditions réglementaires du marché de gros, l'EBITDA des services câblés unitaires s'est nettement redressé au deuxième trimestre 2018, tout en demeurant négatif.

2.5.2. Activités au Luxembourg

Analyse opérationnelle

Chiffres-clés opérationnels d'Orange Luxembourg (en milliers)	T2 2018	T2 2017	Variation
KPI Convergent			
Base de clients convergents	7	3	+167,7 %
- Base de clients convergents B2C	4	0	s.o.
- Base de clients convergents B2B	3	3	+21,4 %
KPI mobile			
Clients mobile (hors MVNO)	193	178	+8,1 %
- Abonnement	181	169	+7,7 %
- M2M	71	69	+2,9 %
- Hors M2M	111	100	+11,0 %
- Prépayés	11	10	+15,4 %
Clients mobile (hors MVNO)	193	178	+8,1 %
- Convergent B2C	4	0	S.O.
- Mobile	189	178	+6,0 %
- M2M	71	69	+2,9 %
- Hors M2M	107	100	+7,2 %
- Prépayés	11	10	+15,4 %
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	2	2	+10,4 %
ARPO (Average Revenues Per Offer) trimestriel (par mois, en euros)			
ARPO mobile mixte	27,6	29,1	-5,3 %
- ARPO mobile forfaits	29,9	30,8	-3,1 %
- ARPO mobile prépayé	6,3	10,4	-39,2 %
KPI lignes fixes			
Nombre de lignes	2	1	+231,8 %
Clients haut débit	12	10	+25,5 %
- Clients FTTx et câble	7	0	S.O.
- xDSL	6	7	-24,4 %
- LTE pour fixes et autres	0	3	-100,0 %
Fonctionnalités Internet			
TV	4	3	+28,2 %

Sur le plan commercial, après un premier trimestre solide, Orange Luxembourg a réalisé un deuxième trimestre plutôt stable sur l'ensemble des bases de clientèle convergentes, mobiles et fixes en 2018. Sur une base annuelle, la performance réalisée reste relativement forte. Orange Luxembourg continue à se concentrer spécifiquement sur la réduction de son taux de désabonnement. La mise en œuvre de la réglementation « Roam-Like-Home » a continué à avoir un impact significatif sur les ARPO d'Orange Luxembourg, le trafic en itinérance étant auparavant payé en tant que trafic hors forfait, il fait désormais partie intégrante du forfait nationale et est donc facturé comme tel. De plus, le marché reste compétitif avec une forte pression sur les prix.

Analyse financière

Chiffres-clés financiers d'Orange Luxembourg (en millions d'euros)	S1 2018	S1 2017	Variation	T2 2018	T2 2017	Variation
Revenus	32,0	30,3	5,5 %	16,6	16,8	-0,7 %
Chiffre d'affaires des services 'retail'	19,5	18,7	4,5 %	10,1	9,7	4,8 %
Chiffre d'affaires des services convergents	0,0	0,0		0,0	0,0	
Chiffre d'affaires des services mobiles	16,0	16,0	0,4 %	8,3	8,2	1,5 %
Chiffre d'affaires des services fixes	3,5	2,7	28,5 %	1,8	1,4	23,5 %
Chiffre d'affaires des services informatiques & Intégration	0,0	0,0		0,0	0,0	
Vente d'équipement	7,3	6,8	7,8 %	3,4	3,9	-11,6 %
Chiffre d'affaires des vente en gros	4,8	3,8	24,8 %	2,8	2,2	30,9 %
Autres revenus	0,4	1,1	-59,4 %	0,3	1,1	-74,5 %
EBITDA ajusté	1,8	2,0	-6,7 %	0,8	1,5	-44,7 %
EBITDA ajusté / Chiffre d'affaires	5,7 %	6,5 %		5,0 %	8,9 %	
EBITDA présenté	1,8	2,0	-6,7 %	0,8	1,5	-44,7 %
EBITDA présenté / Chiffre d'affaires	5,7 %	6,5 %		5,0 %	8,9 %	

Après un très bon premier trimestre 2018 (+13,2 % en un an), Orange Luxembourg enregistre une légère baisse de 0,7 % en un an de son chiffre d'affaires qui s'établit à 16,6 millions d'euros au deuxième trimestre et 32,0 millions d'euros au premier semestre 2018. Ces chiffres sont comparables à ceux de 16,8 et à 30,3 millions d'euros enregistrés au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2017. Malgré la légère baisse du chiffre d'affaires, la performance d'Orange Luxembourg au deuxième trimestre a été satisfaisante avec une hausse des revenus des services grand public de 4,8 % en un an, soit une légère accélération de la croissance en glissement annuel par rapport au premier trimestre (+4,2 % en un an). L'impact brut du règlement européen sur l'itinérance s'est élevé à 0,9 et 1,6 million d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018.

L'EBITDA ajusté a atteint respectivement à 0,8 et à 1,8 million d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2018, contre 1,5 et 2,0 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2017.

3. Risques financiers et gestion des risques

Aucun changement n'est survenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2017 (p.75 et p.114-115).

4. Faits marquants survenus après la fin du premier semestre 2018

Aucun autre événement significatif n'est survenu après la fin du deuxième trimestre et du premier semestre 2018.

5. Tendances

Orange Belgium confirme ses prévisions financières pour 2018, visant une légère augmentation du chiffre d'affaires et un EBITDA ajusté compris entre 275 et 295 millions d'euros. Par ailleurs, le groupe Orange Belgium prévoit également que ses principaux investissements en 2018 (hors investissements liés au câble) resteront globalement stables par rapport à 2017.

6. Calendrier financier

20 juillet 2018	Résultats financiers T2 2018 (7h00) – Communiqué de presse
20 juillet 2018	Résultats financiers T2 2018 (14h00) – Conférence téléphonique / webcast
28 sept 2018	Début de la période de blackout
24 oct 2018	Résultats financiers T3 2018 (7h00) – Communiqué de presse
24 oct 2018	Résultats financiers T3 2018 (10h00) – Conférence téléphonique

7. Conférence téléphonique & webcast

Date :	20 juillet 2018
Heure :	14h00 (CET), 13h00 (UK), 8h00 (US/NY)
Conférence téléphonique & webcast :	http://orange.clients.telemak.com/hy2018/stage.php

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

8. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	S1 2018	S1 2017	T2 2018	T2 2017
Transactions				
Cours de clôture moyen (€)	16,24	20,62	16,37	20,13
Volume quotidien moyen	69 125	65 889	65,994	73 040
Valeur quotidienne moyenne (€)	1 122 886	1 358 927	1 080 242	1 470 137
Actions et capitalisation				
Nombre total d'actions	60 014 414	60 014 414	60 014 414	60 014 414
Actions propres	172 500	42 100	172 500	42 100
Cours de clôture (€)	14,46	20,50	14,46	20,50
Capitalisation boursière (€)	867 808 426	1 230 295 487	867 808 426	1 230 295 487

9. Données trimestrielles

Groupe Orange Belgium	T2 2018	T1 2018	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017
KPI Convergent						
Base de clients convergents	143	128	108	84	67	53
- Base de clients convergents B2C	127	114	97	75	59	46
- Base de clients convergents B2B	16	14	11	9	8	7
KPI mobile						
Clients mobile (hors MVNO)	4 139	4 050	4 038	3 971	3 957	3 924
- Forfaits	3 553	3 458	3 438	3 353	3 299	3 239
- M2M	1 087	1 019	1 015	964	927	891
- Hors M2M	2 466	2 439	2 423	2 389	2 372	2 348
- Prépayés	586	592	600	618	659	685
Clients mobiles (hors MVNO)	4 139	4 050	4 038	3 971	3 957	3 924
- Convergent B2C	184	167	141	109	89	65
- Mobile	3 956	3 884	3 897	3 863	3 868	3 859
- M2M	1 087	1 019	1 015	964	927	891
- Hors M2M	2 282	2 272	2 282	2 281	2 282	2 283
- Prépayés	586	592	600	618	659	685
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	27	210	525	1 069	1 933	1 999
KPI lignes fixes						
Nombre de lignes	123	127	136	143	151	158
Clients haut débit	153	139	120	103	88	76
- Clients FTTx et câble	143	128	108	82	64	50
- xDSL	11	11	12	19	21	24
- LTE pour fixes et autres	0	0	0	2	3	3
Fonctionnalités Internet						
TV	140	126	107	85	68	58

Orange Belgium (en milliers)	T2 2018	T1 2018	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017
KPI Convergent						
Base de clients convergents	136	122	103	82	64	50
- Base de clients convergents B2C	123	110	94	75	59	46
- Base de clients convergents B2B	13	11	9	7	6	4
ARPO (Average Revenues Per Offer) trimestriel (par mois, en euros)						
- ARPO convergent B2C	73,7	71,9	70,5	72,8	72,0	s.o.
KPI mobile						
Clients mobile (hors MVNO)	3 947	3 857	3 855	3 790	3 779	3 759
- Forfaits	3 372	3 275	3 265	3 182	3 130	3 083
- M2M	1 017	946	950	895	859	832
- Hors M2M	2 355	2 329	2 315	2 287	2 272	2 250
- Prépayés	575	582	589	607	649	677
Clients mobiles (hors MVNO)	3 947	3 857	3 855	3 790	3 779	3 759
- Convergent B2C	180	163	137	109	89	65
- Mobile	3 767	3 694	3 717	3 681	3 690	3 694
- M2M	1 017	946	950	895	859	832
- Hors M2M	2 175	2 166	2 178	2 179	2 182	2 185
- dont clients convergents mobiles B2B	27	24	19	14	7	9
- Prépayés	575	582	589	607	649	677
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	25	208	522	1 067	1 930	1 997
ARPO trimestriel (par mois, en euros)						
ARPO mobile mixte	18,4	18,1	18,2	18,6	18,1	17,6
- ARPO mobile forfaits	21,3	21,1	21,2	21,9	21,5	21,0
- ARPO mobile prépayé	7,4	7,0	7,7	7,2	7,0	6,8
KPI lignes fixes						
Nombre de lignes	121	125	134	142	151	157
Clients haut débit	141	127	109	94	78	66
- Clients FTTx et câble	136	122	103	82	64	50
- xDSL	5	5	6	12	13	17
- LTE pour fixes et autres	0	0	0	0	0	0
Fonctionnalités Internet						
TV	136	122	103	82	64	56

Orange Luxembourg (en milliers)	T2 2018	T1 2018	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017
KPI Convergent						
Base de clients convergents	7	6	5	2	3	3
- Base de clients convergents B2C	4	4	4	0	0	0
- Base de clients convergents B2B	3	3	2	2	3	3
KPI mobile						
Clients mobiles (hors MVNO)	193	194	183	181	178	165
- Forfaits	181	183	173	171	169	157
- M2M	71	73	65	69	69	59
- Hors M2M	111	110	108	102	100	98
- Prépayés	11	11	11	10	10	8
Clients mobiles (hors MVNO)	193	194	183	181	178	165
- Convergent B2C	4	4	4	0	0	0
- Mobile	189	190	180	181	178	165
- M2M	71	73	65	69	69	59
- Hors M2M	107	106	104	102	100	98
- Prépayés	11	11	11	10	10	8
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	2	2	2	2	2	2
ARPO mixte mobile	27,6	26,2	27	27,5	29,1	28,5
- ARPO mobile forfaits	29,9	28,2	29,1	29,4	30,8	29,4
- ARPO mobile prépayé	6,3	6,2	6,7	7,8	10,4	16,6
KPI lignes fixes						
Nombre de lignes	2	2	2	1	1	1
Clients haut débit	12	12	12	10	10	10
- Clients FTTx et câble	7	6	5	0	0	0
- xDSL	6	6	6	8	7	7
- LTE pour fixes et autres	0	0	0	2	3	3
Fonctionnalités Internet						
TV	4	4	4	4	3	3

Chiffres-clés consolidés du groupe Orange Belgium	T2 2018	T1 2018	T4 2017	T3 2017	T2 2017	T1 2017
Chiffre d'affaires (mio €)	313,0	306,6	325,4	313,5	303,7	303,8
Chiffre d'affaires des services 'retail' (mio €)	188,8	181,3	181,4	180,9	176,1	170,6
EBITDA ajusté (mio €)	66,7	60,6	69,6	79,7	78,1	68,5
EBITDA ajusté / Chiffre d'affaires	21,3 %	19,8 %	21,4 %	25,4 %	25,7 %	22,5 %
EBITDA présenté (mio €)	64,4	59,2	67,6	90,9	78,8	68,3
EBITDA présenté / Chiffre d'affaires	20,6 %	19,3 %	20,8 %	29,0 %	25,9 %	22,5 %
Bénéfice net consolidé (mio €)	4,8	-0,4	-1,9	20,3	13,3	7,3
Bénéfice net par action ordinaire (€)	0,08	-0,01	-0,03	0,34	0,22	0,12
Investissements nets (mio €)	45,5	31,8	73,8	37,4	45,0	32,2
Investissements nets / Chiffre d'affaires	14,5 %	10,4 %	22,7 %	11,9 %	14,8 %	10,6 %
Cash-flow opérationnel (mio €)	18,9	27,4	-6,1	53,5	33,8	36,1
Cash-flow organique (mio €)	22,8	19,9	-15,9	42,8	24,7	14,3
Endettement financier net (mio €)	305,1	295,5	312,8	288,3	329,7	323,7

10. Glossaire

KPI financiers

revenus

Chiffre d'affaires par offre	Propose une ventilation du chiffre d'affaires du Groupe entre les services convergents, les services mobiles, les services fixes, les services d'intégration et des technologies de l'information, les ventes en gros, les ventes d'équipements et autres revenus.
Chiffre d'affaires des services 'retail'	Regroupement des revenus provenant des services convergents, des services mobiles, des services fixes, des services d'intégration et des technologies de l'information.
Services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et entrants.
services mobiles	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et vente d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéo-conférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la prestation de ces services.
marché de gros (Wholesale)	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles : les revenus entrants, le roaming des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique et MVNO, et pour (ii) les services « carriers » fixes.
Vente d'équipement	Les revenus de toutes les ventes d'équipement fixe et mobile, à l'exclusion des (i) ventes d'équipement associées avec la prestation de services d'intégration et des technologies de l'information, et les (ii) ventes d'équipement aux négociants et courtiers.
autres revenus	Ils comprennent (i) les ventes d'équipement aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales, et (iv) les autres revenus divers.

Éléments P&L

EBITDA présenté / EBITDA ajusté	L'EBITDA présenté correspond au résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, avant effets liés aux prises de contrôle, avant reprise des réserves de conversion cumulées des entités liquidées, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations, et avant résultat des entités mises en équivalence. L'EBITDA ajusté (auparavant EBITDA retraité) correspond à l'EBITDA présenté ajusté des effets des principaux litiges, des charges spécifiques de personnel, de la revue du portefeuille de titres et d'activités, des coûts de restructuration et, le cas échéant, d'autres éléments spécifiques.
---------------------------------	---

éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	EBITDA ajusté moins le CAPEX.
CAPEX	Investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors investissements financés par location-financement.
licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
variation du BFR	Correspond à a variation des stocks nets, plus la variation des créances clients bruts, plus la variation des dettes de fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement compensée par les éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, les éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs d'immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

endettement financier net

endettement financier net	L'endettement financier net tel que défini et utilisé par Orange ne prend pas en compte les activités d'Orange Bank, pour lesquelles ce concept n'est pas pertinent. Il comprend (a) les passifs financiers hors dettes d'exploitation (convertis au taux de clôture de fin d'année) y compris les instruments dérivés (actifs et passifs), déduction faite (b) des liquidités versées, des disponibilités, des quasi-disponibilités et des placements à la juste valeur. Les instruments financiers qualifiés de couverture de flux de trésorerie et de couverture d'investissements nets, inclus dans l'endettement financier net, sont constitués pour couvrir, entre autres, des éléments qui ne le sont pas (flux de trésorerie futurs, actifs nets en devises étrangères). Les effets des couvertures de ces éléments sont comptabilisés en capitaux propres. En conséquence, les "éléments de capitaux propres relatifs aux instruments de couvertures en vie" sont ajoutés à l'endettement financier brut pour neutraliser cette différence temporelle.
---------------------------	---

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO).
- ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors vente d'équipement) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes au début et à la fin du mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.
mobile	
base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et internet partout (hors MVNO). Depuis le premier trimestre 2018, les clients des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ne sont plus comptabilisés dans les bases clients. Les données de 2016 et 2017 ont été retraitées en conséquence.
abonnement	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Echange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C
clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobile seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobile seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est exprimé en chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes opérées par ORANGE. Depuis le premier trimestre 2018, les clients des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ne sont plus comptabilisés dans les bases clients. Les données de 2016 et 2017 ont été retraitées en conséquence.
Clients convergents B2C haut débit	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTx, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO).
clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services haut débit fixe seul (xDSL, FTTH, fixe-4G (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant : a) le chiffre d'affaires des services haut débit fixe seul des consommateurs au cours des trois derniers mois, par b) la moyenne pondérée du nombre d'accès sur la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est exprimé en chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas changé depuis le 31 décembre 2017 et englobe Orange Belgium S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence - 28,16 %), Walcom S.A. (100 %), Walcom Business solutions S.A. (100 %), Walcom Liège S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %) et A&S Partners S.A. (100 %).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter précisément les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

Etats financiers intermédiaires résumés et consolidés

Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé	p. 21
Situation financière intermédiaire résumée et consolidée	p. 22
Tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie	p. 23
Etat intermédiaire résumé et consolidé des changements des capitaux propres	p. 24
Information sectorielle	p. 25
Annexe aux états financiers intermédiaires résumés et consolidés	p. 26

Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé

Ref.	en millions d'euros	30.06.2018	30.06.2017 Retraité (*) (**)
	Chiffre d'affaires des services retail	370,0	346,7
	Chiffre d'affaires des services convergents	44,9	18,5
	Chiffre d'affaires des services mobiles	303,0	305,7
	Chiffre d'affaires des services fixes	19,9	20,7
	Services d'intégration et des technologies de l'information	2,3	1,7
	Ventes d'équipements	58,6	52,6
	Vente en gros	160,5	180,1
	Autres revenus	30,5	28,1
	Revenus	619,6	607,4
	Achats de matériel	-88,9	-76,3
	Autres coûts directs	-191,9	-178,1
	Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	-4,2	-4,2
	Coûts directs	-285,0	-258,6
	Charges de personnel	-71,5	-66,6
	Dépenses commerciales	-19,0	-17,0
	Autres dépenses IT et réseau	-44,8	-44,2
	Frais immobiliers	-27,9	-27,5
	Frais généraux	-32,9	-33,8
	Autres produits indirects	9,4	7,6
	Autres coûts indirects	-20,5	-20,7
	Coûts indirects	-135,8	-135,6
	EBITDA ajusté	127,3	146,6
	Ajustements d'EBITDA	-3,7	0,5
	dont autres coûts de restructuration	-3,7	0,5
	EBITDA présenté	123,6	147,1
	Dotations aux amortissements	-115,6	-112,2
	Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées (***)	0,1	0,3
	Résultat opérationnel (EBIT)	8,1	35,2
	Résultat financier	-2,4	-2,4
	Charges financières	-2,4	-2,4
6	Impôts	-1,3	-12,2
	Bénéfice net de la période	4,4	20,6
	Part du groupe dans le résultat de la période	4,4	20,6
	ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		
	Résultat des activités poursuivies et de la période	4,4	20,6
	Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)	0,2	1,0
	Résultat global de l'ensemble consolidé	4,6	21,6
	Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période	4,6	21,6
	Résultat de base par action (en EUR)	0,07	0,34
	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (hors actions propres)	59 841 914	59 972 314
	Résultat dilué par action (en EUR)	0,07	0,34
	Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires (hors actions propres)	59 841 914	59 972 314

(*) Le Group a initialement adopté l'IFRS 15 et 9 à compter du 1er janvier 2018. Le Group a adopté l'IFRS 15 de façon rétrospective le 1er janvier 2016 dans laquelle les informations comparatives sont retraitées. (Voir aussi l'annexe 10.2).

(**) La présentation de l'état du résultat global a été alignée avec le format des rapports internes tel que modifié et utilisé par la société mère. Les modifications sont liées au libellé Revenus totaux (Voir aussi l'annexe 1.2).

(***) Les coûts de restructuration comprennent les coûts de résiliation de contrats et les coûts de licenciement.

Situation financière intermédiaire résumée et consolidée

Ref.	en millions d'euros	30.06.2018	31.12..2017 Retraité (*)
ACTIF			
3	Ecarts d'acquisition	67,0	66,4
	Autres immobilisations incorporelles	294,7	304,0
	Immobilisations corporelles	783,8	809,9
	Titres mis en équivalence	4,1	4,0
	Actifs financiers non courants	3,4	1,5
	Autres actifs non courants	1,4	0,7
	Actifs d'impôts différés	3,5	3,5
	Total de l'actif non courant	1 158,1	1 190,0
	Stocks	20,6	24,9
	Créances clients	186,9	184,8
	Actifs financiers courants	0,5	0,5
	Dérivés actifs courants	0,3	0,1
	Autres actifs courants	1,6	2,7
	Impôts et taxes d'exploitation actifs	1,3	1,4
	Impôt sur les sociétés	2,8	0,0
	Charges constatées d'avance	21,5	11,0
10.2	Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	62,3	69,8
4	Disponibilités et quasi-disponibilités	18,5	13,0
	Total de l'actif courant	316,4	308,1
TOTAL DE L'ACTIF		1 474,5	1 498,1
PASSIF			
	Capital social	131,7	131,7
	Réserve légale	13,2	13,2
	Réserves (hors réserve légale)	414,2	440,2
	Actions propres	-3,0	-2,5
5	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société-mère	556,1	582,6
	Total des capitaux propres	556,1	582,6
4	Passifs financiers non courants	289,7	319,6
	Dérivés passifs non courants	3,0	3,0
	Avantages du personnel non courants	0,3	0,3
8	Provisions pour démantèlement non courantes	66,9	65,9
8	Autres passifs non courants	2,3	2,8
	Impôts différés passifs	8,0	10,8
	Total des passifs non courants	370,2	402,4
4	Passifs financiers courants	33,8	6,1
	Dérivés passifs courants	0,4	0,1
	Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	45,4	56,2
	Dettes fournisseurs	249,5	224,3
	Avantages du personnel courants	32,1	30,0
8	Provisions pour démantèlement courantes	0,8	1,0
	Provisions pour restructuration courantes	1,9	1,8
	Autres passifs courants	2,2	12,7
	Impôts et taxes d'exploitation passifs	110,6	94,2
	Impôt sur les sociétés	6,2	23,3
10.2	Passif lié aux contrats conclus avec des clients	63,2	61,3
	Produits constatés d'avance	2,3	2,2
	Total des passifs courants	548,2	513,1
TOTAL DU PASSIF		1 474,5	1 498,1

(*) Le Group a initialement adopté l'IFRS 15 et 9 à compter du 1er janvier 2018. Le Group a adopté l'IFRS 15 de façon rétrospective le 1er janvier 2016 dans laquelle les informations comparatives sont retraitées. (Voir aussi l'annexe 10.2).

Tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie

en millions d'euros		30.06.2018	30.06.2017 Retraité (*)
Ref.			
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
	Résultat net de l'ensemble consolidé	4,4	20,6
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie			
	Impôts et taxes d'exploitation	21,3	15,0
	Résultat de cession	0,0	-0,1
	Dotations aux amortissements	115,6	112,2
	Dotations (reprises) des provisions	-1,0	-4,3
	Perte de valeur des écarts d'acquisition	0,0	0,0
	Résultat des entités mises en équivalence	-0,1	-0,3
	Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels	0,1	0,1
	Résultat financier	2,4	2,4
6	Impôt sur les sociétés	1,3	12,2
	Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats	4,2	4,2
Variation du besoin en fonds de roulement			
	Diminution (augmentation) des stocks bruts	4,2	10,0
	Diminution (augmentation) des créances clients brutes	-7,5	-16,1
	Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	25,2	27,5
	Variation des autres éléments d'actif et de passif	-11,2	-4,8
	Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients	7,5	8,2
	Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients	1,9	0,3
Autres décaissements nets			
	Impôts et taxes d'exploitation décaissés	-12,9	-9,6
	Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net	-1,9	-2,0
6	Impôt sur les sociétés décaissé	-24,2	-31,6
Flux net de trésorerie généré par l'activité		129,3	143,9
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles			
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-77,3	-77,2
	Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-9,3	-27,8
Cash-flow organique**		42,7	38,9
3	Investissements dans les sociétés contrôlées et acquises, nets de la trésorerie acquise	-4,2	0,0
	Produits de cession de titres de participation, nets de la trésorerie cédée	0,0	0,1
	Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers	0,0	-0,1
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		-90,8	-104,9
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
	Remboursements d'emprunts non courants	-30,0	-60,0
	Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme	27,7	13,0
	Rachat d'actions propres	-0,5	-0,6
	Autres variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	0,0	0,0
5	Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	-30,0	-30,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-33,0	-77,6
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		5,5	-38,7
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		13,0	51,4
	dont disponibilités des activités poursuivies	8,7	4,1
	dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	4,3	47,3
4	Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités	5,5	-38,7
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		18,5	12,8
	dont disponibilités des activités poursuivies	14,8	6,9
	dont quasi-disponibilités des activités poursuivies	3,7	5,9

(*)Le Group a initialement adopté l'IFRS 15 et 9 à compter du 1er janvier 2018. Le Group a adopté l'IFRS 15 de façon rétrospective le 1er janvier 2016 dans laquelle les informations comparatives sont retraitées. (Voir aussi l'annexe 10.2).

Etat intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2017, comme indiqué précédemment	131,7	13,2	387,8	-0,3	532,4
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 15 (net de taxes)			42,1		42,1
Solde retraité au 1^{er} janvier 2017	131,7	13,2	429,9	-0,3	574,5
Résultat des activités poursuivies et de la période retraité			20,6		20,6
Autres éléments du résultat global retraité			1,0		1,0
Résultat global de l'ensemble consolidé (retraité)			21,6		21,6
Actions propres				-0,6	-0,6
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 30 juin 2017 retraité	131,7	13,2	421,5	-0,9	565,5

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2017, comme indiqué précédemment	131,7	13,2	399,6	-2,5	542,0
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 15 (net de taxes)			40,6		40,6
Solde retraité au 31 décembre 2017	131,7	13,2	440,2	-2,5	582,6
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 9 (net de taxes)			-0,7		-0,7
Solde au 1^{er} janvier 2018 retraité	131,7	13,2	439,5	-2,5	581,9
Résultat des activités poursuivies et de la période retraité			4,4		4,4
Autres éléments du résultat global retraité			0,2		0,2
Résultat global de l'ensemble consolidé (retraité)			4,6		4,6
Actions propres				-0,5	-0,5
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 30 juin 2018	131,7	13,2	414,2	-3,0	556,1

Information sectorielle

30.06.2018	en millions d'euros	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Elimination interco	Groupe Orange Belgium
Chiffre d'affaires des services retail		350,5	19,5	0,0	370,0
Chiffre d'affaires des services convergents		44,9	0,0	0,0	44,9
Chiffre d'affaires des services mobiles		287,0	16,0	0,0	303,0
Chiffre d'affaires des services fixes		16,4	3,5	0,0	19,9
Chiffre d'affaires des services d'intégration et des technologies de l'information		2,3	0,0	0,0	2,3
Ventes d'équipements		51,3	7,3	0,0	58,6
Chiffre d'affaires des vente en gros		157,8	4,8	-2,1	160,5
Autres revenus		34,9	0,4	-4,8	30,5
Revenus		594,5	32,0	-7,0	619,6
Coûts directs		-273,9	-18,0	7,0	-285,0
Charges de personnel		-66,6	-5,0	0,0	-71,5
Coûts indirects		-128,6	-7,2	0,0	-135,8
EBITDA ajusté		125,5	1,8	0,0	127,3
EBITDA présenté		121,8	1,8	0,0	123,6

30.06.2017	en millions d'euros	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Elimination interco	Groupe Orange Belgium
Chiffre d'affaires des services retail		328,0	18,7	0,0	346,7
Chiffre d'affaires des services convergents		18,5	0,0	0,0	18,5
Chiffre d'affaires des services mobiles		289,8	16,0	0,0	305,7
Chiffre d'affaires des services fixes		18,0	2,7	0,0	20,7
Chiffre d'affaires des services d'intégration et des technologies de l'information		1,7	0,0	0,0	1,7
Ventes d'équipements		45,8	6,8	0,0	52,6
Chiffre d'affaires des vente en gros		177,7	3,8	-1,5	180,1
Autres revenus		31,3	1,1	-4,2	28,1
Revenus		582,8	30,3	-5,7	607,4
Coûts directs		-248,1	-16,2	5,7	-258,6
Charges de personnel		-61,9	-4,7	0,0	-66,6
Coûts indirects		-128,2	-7,5	0,0	-135,6
EBITDA ajusté		144,6	2,0	0,0	146,6
EBITDA présenté		145,1	2,0	0,0	147,1

Annexe aux états financiers intermédiaires résumés et consolidés

Orange Belgium S.A. (dont l'actionnaire majoritaire ultime est Orange S.A) est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL). En tant qu'acteur convergent, l'entreprise fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Orange Belgium est également un opérateur wholesale et fournit à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Le réseau mobile ultra-performant d'Orange Belgium dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

1. Base de préparation des états financiers

1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires résumés et consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2018 ont été préparés conformément à l'Information Financière Intermédiaire IAS 34 telle qu'adoptée par l'UE et leur publication a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2018.

Etant donné qu'ils ne reprennent pas toutes les informations et annexes requises pour des comptes annuels consolidés complets, ils doivent être lus en conjonction avec les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2017.

C'est la première série d'états financiers du Group où l'IFRS 15 et l'IFRS 9 ont été appliquées. Les changements des principes comptables sont décrits dans l'annexe 1.2 et 10.2.

Les états financiers intermédiaires résumés et consolidés sont libellés en millions d'euros, sauf s'il en est précisé autrement. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise à ses états financiers.

1.2. Principes comptables

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers intermédiaires résumés et consolidés ont été modifiés par rapport à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2017 et des états financiers intermédiaires résumés et consolidés pour le semestre clos au 30 juin 2017. Plus précisément, la présentation de l'état du résultat global a été alignée avec le format des rapports internes tel que modifié et utilisé par la société mère, en s'appuyant sur des principes comptables cohérents.

Les modifications sont liées au libellé « Revenus totaux » présent dans les états financiers. Les Revenus totaux sont désormais composés des :

- (1) *revenus des services retail*, composés des revenus **des services convergents, des services mobiles, des services fixes et des services d'intégration et des technologies de l'information**.

Une **offre convergente (B2C)** est définie comme une offre combinant à minima un accès haut débit fixe et un forfait mobile. Les revenus des services d'affaire des services **mobiles** correspondent aux revenus issus des offres mobiles et de connectivité M2M. **Les revenus des services fixes** comprennent (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe, et (iii) les infrastructures de données, les réseaux gérés et les appels aux centres de relation avec la clientèle. **Les revenus des services d'intégration et des technologies de l'information** sont définis comme les revenus des services de collaboration, des services d'application, des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services de vidéo-conférence et des services M2M ;

- (2) **ventes d'équipements**, définies comme les revenus tirés de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes ;
- (3) **revenus des activités de gros** correspondent aux revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles : les revenus entrants, le *roaming* des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique et MVNO, et pour (ii) les services « carriers » fixes ;
- (4) **autres revenus**, comprennent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales, et (iv) les autres revenus divers.

Le Group a initialement adopté l'IFRS 15 *Revenus de contrats conclus avec des clients* et l'IFRS 9 *Instruments financiers* et à compter du 1^{er} janvier 2018. Un certain nombre d'autres nouvelles normes entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018, mais elles n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe. Une référence supplémentaire est faite à l'annexe 10.2

1.3. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les états financiers intermédiaires résumés et consolidés du Groupe, la direction d'Orange Belgium procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans ces états financiers consolidés ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2017.

La direction est amenée à revoir ses estimations en fonction de l'évolution des circonstances sous-jacentes ou à la lumière de nouvelles informations. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2018 pourraient être ultérieurement modifiées.

Par ailleurs, la direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les jugements significatifs fait par la direction dans l'application des principes comptables du Groupe et les principales sources d'incertitude des estimations sont les mêmes que ceux décrits dans les derniers comptes consolidés annuels, à l'exception de nouveaux jugements significatifs et sources d'estimation liées à l'application de l'IFRS 15 et l'IFRS 9, qui sont décrites à l'annexe 10.2

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas changé depuis le 31 décembre 2017 et englobe Orange Belgium S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence) - 28,16 %, Walcom S.A. (100 %), Walcom Business solutions S.A. (100 %), Walcom Liège S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %) et A&S Partners S.A. (100 %).

Orange Belgium S.A. détient, directement ou indirectement (par ex. via d'autres filiales), moins de 20 pour cent des droits de vote de Belgian Mobile Wallet S.A. et à ce titre Orange Belgium S.A. n'exerce pas d'influence significative. De plus, générer un excédent n'est pas l'objectif principal de l'investissement dans Belgian Mobile ID SA. Par conséquent, Belgian Mobile Wallet S.A. n'est pas englobé dans le périmètre de consolidation et cette participation est considérée comme un actif financier disponible à la vente (AFS) et comptabilisée à la juste valeur.

3. Ecarts d'acquisition

en millions d'euros	30.06.2018			31.12.2017		
	Valeur d'acquisition	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette	Valeur d'acquisition	Cumul des pertes de valeur	Valeur comptable nette
Orange Communications Luxembourg S.A.	68,7	-17,9	50,9	68,7	-17,9	50,9
Autres	16,2	0,0	16,2	15,6	0,0	15,6
Total des écarts d'acquisition	84,9	-17,9	67,0	84,3	-17,9	66,4

Les autres écarts d'acquisition correspondent aux écarts d'acquisition de Mobistar Affiliate S.A., de Mobistar Enterprise Services S.A. et de A&S Partners S.A., et ils sont entièrement alloués au segment « Belgique ». En raison du nouveau calcul du prix d'acquisition concernant A&S Partners S.A., un montant supplémentaire de 0,6 million d'euros a été entièrement alloué aux Autres écarts d'acquisition pour le segment « Belgique ».

Les écarts d'acquisition d'Orange Communications Luxembourg sont entièrement alloués au segment « Luxembourg ». Au 31 décembre 2017, Orange Belgium S.A. comptabilisait une perte de valeur de 17,9 millions d'euros relative aux écarts d'acquisition d'Orange Communication Luxembourg.

Au 30 juin 2018, il n'existait aucun indicateur interne ou externe qui aurait pu amener à réaliser d'autres tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition d'Orange Communications Luxembourg S.A.

La direction reste cependant attentive à tout élément qui pourrait entraîner une évaluation anticipée de ces écarts d'acquisition. Ces tests sont prévus pour la clôture annuelle. Le test de valorisation est basé sur la valeur d'usage.

Le décaissement de 4.2 million d'euros lié aux titres de participation et aux acquisitions des entreprises, est dû à l'augmentation de la participation dans Belgian Mobile Wallet S.A. et à la correction du prix d'achat de A3Com S.A et A & S Partners S.A.

4. Disponibilités et quasi-disponibilités, passifs financiers

Les disponibilités et quasi-disponibilités se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les découverts en banque et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du groupe sont classés en dettes financières à court terme. Le tableau des flux de trésorerie détaille la baisse de 7,7 millions d'euros de la dette nette au premier semestre.

en millions d'euros	30.06.2018	31.12.2017
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	14,8	8,7
Quasi-disponibilités	3,7	4,3
Total des disponibilités et quasi-disponibilités	18,5	13,0
Dettes financières		
Emprunt inter-sociétés à court terme	27,6	6,1
Emprunts à court terme auprès de tiers	6,2	0,0
Emprunt inter-sociétés à long terme	289,7	319,8
Total des emprunts	323,6	325,8
Dette nette	305,1	312,8

5. Capitaux propres

Capital social

Aucun changement n'est survenu dans le capital de la société au cours du premier semestre 2018.

	Capital social (en millions d'euros)	Nombre d'actions ordinaires (en unités)
Au 1 ^{er} janvier 2018	131,7	60 014 414
Au 30 juin 2018	131,7	60 014 414

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros. Etant donné qu'aucun changement n'est survenu au cours du premier semestre 2018, le pair comptable est identique en 2018 et 2017.

Rémunération du capital

Le groupe Orange Belgium entend créer de la valeur pour ses actionnaires tout en préservant une situation financière équilibrée et saine, et en laissant une marge de manœuvre suffisante pour poursuivre ses investissements dans sa stratégie de convergence et dans le déploiement de son réseau.

Le 2 mai 2018, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé le versement d'un dividende ordinaire brut de 0,50 euro pour l'exercice 2017 (le dividende a été payé le 16 mai 2018). Le montant du dividende ordinaire brut s'élevait à 30,0 millions d'euros.

Le 3 mai 2017, l'Assemblée Générale des actionnaires a approuvé le versement d'un dividende ordinaire brut de 0,50 euro par action pour l'exercice 2016. Le dividende ordinaire brut s'élevait à 30,0 millions d'euros, et il a été versé le 15 mai 2017.

Au 30 juin 2018, le Groupe avait 172.500 actions propres contre 141 500 actions propres au 31 décembre 2017.

6. Impôt sur les sociétés

Les principaux composants de la charge d'impôt sont :

en millions d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Impôt sur les sociétés exigible	-4,3	-16,6
Charge d'impôts différés liée à l'apparition et à la reprise de différences temporaires	3,0	4,4
Total de la charge d'impôt	-1,3	-12,2

L'impôt sur les sociétés calculé sur l'exercice en cours a reculé à 4,3 millions d'euros en juin 2018, contre 16,6 millions d'euros en juin 2017. Cette baisse reflète la diminution du bénéfice d'exploitation (de 20,6 millions d'euros en juin 2017 à 4,4 millions d'euros en juin 2018) et la réduction du taux d'imposition (de 33,99 % à 29,58 %).

7. Engagements contractuels non comptabilisés

Aucun événement majeur n'a affecté les engagements contractuels non comptabilisés décrits dans les comptes consolidés 2017.

8. Provisions courantes et non courantes

Litiges en suspens

en millions d'euros	31.12.2017	Constitution	Utilisation	Reprise	Autre effet	30.06.2018
Provisions pour litiges	4,6	-0,0	-0,3	-0,7	0,0	3,6

Orange Belgium S.A. est engagée dans plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources seront nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses dont il est tenu compte pour calculer la provision sont adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou seront résolus de commun accord au cours des prochaines années.

Litiges

Les informations relatives aux litiges reprises dans le rapport annuel 2017 et dans le rapport du premier trimestre 2018 ont été modifiées de la manière suivante :

Euphony Benelux SA en faillite : Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été assignée par les administrateurs de la société en faillite Euphony Benelux NV par devant le tribunal de commerce de Bruxelles pour une audience le 17 avril 2015. Les administrateurs allèguent qu'Orange Belgium serait condamnée à verser une somme provisoire d'un (1) euro pour les commissions dues et les frais d'expulsion. Dans ce contexte, les administrateurs soutiennent qu'Orange Belgium serait condamné à soumettre tous les documents pertinents pour donner aux administrateurs la possibilité de calculer les sommes réclamées. Par jugement daté du 17 avril 2018, la demande des administrateurs s'agissant des frais d'éviction a été rejetée et, s'agissant de la demande relative aux commissions dues, un expert a été nommé. Orange Belgium a interjeté appel de ce jugement par devant la cour d'appel de Bruxelles. L'audience liminaire se tiendra le 10 septembre 2018.

Accès au réseau câble de Telenet : chaîne propre : le 30 mai 2018, le tribunal de commerce d'Anvers a rejeté les demandes d'Orange Belgium.

Accès au réseau câble de Telenet : profil internet personnel : suite à la plainte déposée auprès des autorités de réglementation, Telenet a commencé à fournir le profil personnel « illimité » demandé.

Tarifs sociaux : La Cour Constitutionnelle a décidé en 2016 que les services mobiles ne peuvent pas bénéficier des tarifs sociaux lorsqu'ils sont soutenus par un système financé par le secteur, ce qui implique une révision nécessaire de la loi. Cependant, aucune indication concernant la marche à suivre possible n'était disponible jusqu'à récemment. Une consultation par l'BIPT à partir de 2018 sur le projet de loi prévoit que les dispositions ne prévoient plus d'imposer des obligations en matière de tarifs sociaux aux opérateurs de téléphonie mobile (voir http://www.bipt.be/public/files/nl/22481/2018-04-11_Raadpleging.pdf).

Provision de démantèlement des sites du réseau

en millions d'euros	31.12.2017	Constitution	Utilisation	Autre effet	30.06.2018
Provisions pour démantèlement	66,9	0,5	-0,1	0,3	67,6

L'augmentation de 0,7 million d'euros des provisions pour démantèlement résulte de deux facteurs.

L'augmentation était due au nombre plus élevé de sites pris en compte (45 sites de plus ; soit une incidence de 0,5 million d'euros) et à un effet d'effacement 0,3 million d'euros, partiellement compensés par moins de sites (11 sites démantelés ; soit une incidence de -0,1 million d'euros).

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier en fonction des sites, la provision est calculée sur base d'un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus dans le passé pour des activités similaires. Pour 2018, ces coûts moyens sont similaires aux coûts estimés en 2017 : 11,8 milliers d'euros par site.

9. Parties liées

30.06.2018	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Orange – Trafic et services	13,8	-14,9	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	0,0	0,0	20,8
Filiales d'Orange - Trafic et services	4,3	-3,8	-4,6	0,9
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-1,2	0,0	289,7
Total	18,1	-19,9	-4,6	311,4

30.06.2017	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Orange – Trafic et services	9,0	-8,7	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	-0,1	-8,1	8,6
Filiales d'Orange - Trafic et services	4,5	-2,0	0,2	-8,1
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-1,5	0,0	329,2
Total	13,5	-12,2	-7,9	329,6

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, aux contrats de facilité de crédit revolving et aux emprunts productifs d'intérêts sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Orange Belgium. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

10. Autres

10.1. Niveaux de juste valeur des actifs et passifs financiers

Au cours du premier semestre 2018, aucun événement significatif ne s'est produit influençant la juste valeur des actifs et passifs financiers.

10.2. Nouvelles normes et interprétations appliquées depuis le 1- janvier 2018.

Sous réserve de ce qui est décrit ci-après, les principes comptables appliqués aux présents états financiers intermédiaires sont identiques à ceux utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés d'Orange Belgium au et pour l'exercice clos-le 31 décembre 2017.

Les modifications des principes comptables devraient également figurer dans les états financiers consolidés d'Orange Belgium au et pour l'exercice clos-le 31 décembre 2018.

Orange Belgium a initialement adopté l'IFRS 9 Instruments financiers et l'IFRS 15 Revenus de contrats conclus avec des clients à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 9 : Instruments financiers (applicable à partir du 1- janvier 2018)

Orange Belgium a adopté l'IFRS 9 à compter du 1- janvier 2018. Le Groupe a appliqué l'IFRS 9 de façon prospective sans retraitement des périodes comparatives 2016 et 2017.

L'IFRS 9 est composé de trois éléments: la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Pour Orange Belgium, l'impact de l'IFRS 9 était limité à la dépréciation des actifs financiers. L'IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » de l'IAS39 par celui des « pertes de crédit attendues ». Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, d'actifs résultant de contrats, des titres de créance à la FVOCI, mais pas aux placements dans des instruments de capitaux.

Le Groupe a choisi de mesurer la déduction pour perte à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie prévue.

L'effet sur l'état intermédiaire résumé et consolidé de la situation financière due à l'application de l'IFRS 9 est une diminution des bénéfices reportés avec 1,0 million d'euros, intégralement compensée par une baisse des créances clients. Les impôts différés ont donc été corrigés de 0,3 million d'euros.

IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (applicable à partir du 1- janvier 2018)

L'IFRS 15 établit un cadre général pour déterminer si des revenus sont comptabilisés, dans quelle proportion et quand. Elle remplace l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11 *Contrats de construction* et les interprétations qui s'y rapportent.

Le Groupe a appliqué l'IFRS 15 le 1- janvier 2016 de façon rétrospective, avec le retraitement des périodes comparatives publiées 2016 et de 2017. Pour cette première application, le Groupe s'est conformé aux expédients pratiques suivants :

- concernant les informations financières – liées aux périodes antérieures à la date de première application -, Orange Belgium n'avait pas divulgué le montant du prix de transaction attribués aux résultats de prestation restantes et une explication du moment où l'entité s'attend à comptabiliser ce montant en revenu.
- aucun retraitement n'a été calculé pour les contrats commencés et achevés pendant la même période.

L'application de l'IFRS 15 sur les contrats en cours à compter du 1- janvier 2016 (première période comparative) s'est traduite par une augmentation des capitaux propres de 42,1 millions d'euros, qui proviennent principalement de la comptabilisation d'actifs résultant de contrats.

L'IFRS 15 a introduit une méthode comptable axée sur :

- l'identification des contrats, des clients et des modifications contractuelles ;
- l'identification des obligations d'exécution distincte (du fournisseur), le prix de référence (le prix de vente indépendant), le suivi discret au suivi continu du transfert du contrôle aux clients ;
- la détermination du prix de la transaction (prix contractuel du client) et l'allocation de revenus contractuels totaux à chaque obligation de performance.

Les principaux changements induits par la nouvelle méthode introduite par l'application de la norme IFRS 15 par rapport aux anciens principes utilisés sont :

- avant l'application de l'IFRS 15 et notamment pour les contrats groupés (biens et services), les terminaux vendus étaient comptabilisés indépendamment des futurs services, ce qui correspondait en général au montant reçu du client. Avec l'IFRS 15, le revenu total du contrat est réaffecté à chaque élément fourni au client, sur la base de son prix de vente indépendant. Ce changement de norme comptable a principalement un effet sur nos offres de contrats groupés, comprenant au moins un élément vendu avec un mécanisme de bonification. Ainsi, pour ces types de contrats, et comparativement à la pratique précédente où le revenu comptabilisé correspondait à la facturation, avec la norme IFRS 15, davantage de revenus tirés de la vente de terminaux et moins de revenus tirés des services seront comptabilisés pendant la durée du contrat. Sur la période contractuelle, le revenu total comptabilisé reste toutefois identique. Dans le temps, du fait de cette répartition du revenu, un actif sera créé à la date de la vente du terminal et sera égal à la valeur contractuelle totale moins les liquidités déjà reçues. Progressivement, avec la facturation du service, cet actif évoluera en créance client. La norme IFRS 15 introduit donc une sensibilité accrue du chiffre d'affaires total à la vente d'équipements et un certain effet de saisonnalité entre différents trimestres. Selon les différents marchés, les effets de l'IFRS 15 sur les revenus totaux diffèrent des revenus présentés conformément à l'IAS 18, s'agissant de l'augmentation ou de la diminution des offres avec bonification. Comparativement à l'IAS 18, l'IFRS 15 exige également de nouveaux jugements et hypothèses, en particulier pour les durées contractuelles opposables, la valeur contractuelle totale et les prix de vente indépendants.
- pour nos offres de services nécessitant un équipement non générique (offre LOVE avec décodeur / modem) : l'IFRS 15 n'a pas modifié notre analyse historique : ce type d'équipement fait partie du réseau contrôlé par Orange et ne représente en tant que tel aucune obligation d'exécution (ou de location) distincte.
- pour nos autres offres de services (non combinées) destinées aux consommateurs ou aux entreprises, l'application de la norme IFRS 15 n'a imposé aucune modification de nos revenus, ni la création d'actifs ou de créances clients ni aucun autre passif distincts de ceux déjà comptabilisés selon l'IAS 18 ou l'IAS 11.

Les tableaux suivants résument les impacts de l'adoption d'IFRS 15 sur les états financiers consolidés du Groupe:

État condensé de la situation financière 31 décembre 2017

en millions d'euros	Valeur reporté initialement	Ajustements	Valeurs retraitées
ACTIF			
Ecart d'acquisition	66.4		66.4
Autres immobilisations incorporelles	304		304
Immobilisations corporelles	809.9		809.9
Titres mis en équivalence	4		4
Actifs financiers non courants	1.5		1.5
Autres actifs non courants	0.7		0.7
Impôts différés actifs	11.3	-7.8	3.5
Total de l'actif non courant	1,197.9	-7.8	1,190.0
Stocks	24.9		24.9
Créances clients	184.8		184.8
Actifs financiers courants	0.5		0.5
Dérivés actifs courants	0.1		0.1
Autres actifs courants	2.7		2.7
Taxes exploitation et prélèvements à recevoir	1.4		1.4
Impôts et taxes d'exploitation	0.0		0.0
Charges constatées d'avance	11		11
Autres Actifs liés aux contrats avec des clients		69.8	69.8
Disponibilités et quasi-disponibilités	13		13
Total de l'actif courant	238.4	69.8	308.1
TOTAL DE L'ACTIF	1,436.3	62.0	1,498.1
PASSIF			
Capital social	131.7		131.7
Réserve légale	13.2		13.2
Réserves (hors réserve légale)	399.6	40.6	440.2
Actions propres	-2.5		-2.5
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société-mère	542	40.6	582.6
Total des capitaux propres	542	40.6	582.6
Passifs financiers non courants	319.6		319.6
Dérivés passifs non courants	3		3
Avantages du personnel non courants	0.3		0.3
Provisions pour démantèlement non courantes	65.9		65.9
Autres passifs non courants	2.8		2.8
Impôts différés passifs	2.5	8.3	10.8
Total du passif non courant	394.1	8.3	402.4
Passifs financiers courants	6.1		6.1
Dérivés passifs courants	0.1		0.1
Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes	56.2		56.2
Dettes fournisseurs	212.5	11.8	224.3
Avantages du personnel courants	30		30
Provisions pour démantèlement courantes	1		1
Provisions pour restructuration courantes	1.8		1.8
Autres passifs courants	12.7		12.7
Impôts et taxes d'exploitation	94.2		94.2
Impôt sur les sociétés	23.3		23.3
Passifs relatifs aux contrats avec des clients		61.3	61.3
Produits constatés d'avance	62.3	-60.1	2.2
Total du passif courant	500.2	13	513.1
Total du passif	1,436.3	62.0	1,498.1

Etat intermédiaire résumé et consolidé du résultat global

en millions d'euros	IAS 18 30.06.2017	IFRS 15 30.06.2017	Variation	IAS 18 30.06.2018	IFRS 15 30.06.2018	Variation
Chiffre d'affaires des services						
Chiffre d'affaires des services convergents	19.7	18.5	-1.2	47.7	44.9	-2.8
Chiffre d'affaires des services mobiles	337.2	305.7	-31.5	331.5	303	-28.5
Chiffre d'affaires des services fixes	20.7	20.7	0.0	19.9	19.9	0.0
Chiffre d'affaires des services informatiques & Intégration	1.7	1.7	0.0	2.3	2.3	0.0
Vente d'équipement	29.8	52.6	22.8	32.4	58.6	26.2
Chiffre d'affaires des vente en gros	180.1	180.1	0.0	160.5	160.5	0.0
Autres revenus	28.1	28.1	0.0	30.5	30.5	0.0
Chiffre d'Affaires Total	617.2	607.4	-9.8	624.7	619.6	-5.1
Coûts directs	-257.8	-258.6	-0.8	-284.8	-285.0	-0.2
Coûts indirects	-202.2	-202.2	0.0	-207.3	-207.3	0.0
EBITDA ajusté	157.2	146.6	-10.6	132.5	132.5	-5.3

Effets de l'IFRS 15 :

Actifs contractuels nets

en millions d'euros	
Actifs contractuels nets	43,8
Coûts d'obtention d'un contrat	17,5
Coûts d'exécution d'un contrat	0,0
Total des actifs contractuels nets au 30 juin 2018	61,3

Le moment de la comptabilisation des produits peut différer du moment de la facturation à nos clients. Les créances clients présentées dans l'état consolidé de la situation financière représentent un droit inconditionnel à la contrepartie, c'est-à-dire que les services ou les biens promis au client ont été fournis. Un actif contractuel est le droit d'une entité à une contrepartie en échange de biens ou de services que l'entité a transféré à un client.

Coûts d'obtention d'un contrat (commission)

en millions d'euros	Coûts d'obtention d'un contrat (commission)
Au 31 décembre 2017	19,6
Nouveaux contrats	9,7
Amortissements	-11,8
Au 30 juin 2018	17,5

Les coûts d'obtention d'un contrat sont principalement les coûts d'acquisition et de rétention des abonnés (c'est-à-dire les paiements aux détaillants directement attribuables au contrat, à l'exclusion des subventions), étalés sur la période exécutoire

10.3. Nouvelles normes et interprétations attendues, qu'Orange Belgium n'a pas appliquées de manière anticipative

Parmi ces normes et interprétations, la norme IFRS 16 est susceptible d'impacter à l'avenir les états financiers consolidés. Ceci fait l'objet d'un projet spécifique au niveau du Groupe Orange. Il n'est pas possible de procéder à une estimation fiable des effets quantitatifs de cette nouvelle norme, tant que le projet n'est pas achevé.

IFRS 16 : Contrats de location (applicable à partir du 1- janvier 2019)

Cette norme introduit des dispositions qui ont un impact significatif sur la représentation comptable des locations, ainsi que des agrégats financiers chez les locataires.

A la livraison par le bailleur du droit d'usage, les locataires comptabiliseront tous leurs contrats de location, comme un actif en contrepartie d'un passif financier de façon similaire à une location-financement sous l'IAS 17. Outre le bilan, seront également modifiés le compte de résultat (amortissements et intérêts au lieu de charges opérationnelles) et le tableau des flux de trésorerie (les intérêts continueront à affecter les flux d'exploitation, les flux d'investissement ne seront pas modifiés tandis que le remboursement de la dette affectera les flux de financement).

La représentation comptable sera sensible :

- au jugement requis dans l'application des nouveaux critères de qualification d'un contrat de location ;
- au choix de de la mise en œuvre ou non d'une comptabilisation comme actif incorporel de certains contrats de capacité ;
- aux lois et pratiques propres à chaque juridiction ou secteur d'activité en matière de durées d'engagement ferme de location consentie par les bailleurs ainsi que de combinaison des paiements contractuels fixes et variables ;
- aux politiques d'estimation de la durée raisonnablement certaine des contrats qui seront retenues par chaque locataire ;
- aux options simplifiées retenues par une application rétrospective.

L'application de cette norme affectera également le périmètre et le montant des engagements contractuels non comptabilisés. Le Groupe procède actuellement à l'analyse de l'impact au 1- janvier 2019. Orange Belgium estime être en mesure de communiquer les premiers effets quantitatifs de la norme au cours du dernier trimestre de 2018.

Le Groupe appliquera la norme IFRS 16 de façon rétrospective au 1- janvier 2019, mais sans retraitement des périodes comparatives.

11. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires résumés et consolidés a été autorisée.

Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés Michaël Trabbia, CEO, et Arnaud Castille, CFO, déclarons qu'à notre connaissance:

- a) le jeu d'états financiers résumés, établi conformément aux normes comptables applicables, donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport intermédiaire contient un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, et de leur incidence sur le jeu d'états financiers résumés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 19 juillet 2018

Michaël Trabbia
PDG

Arnaud Castille
DAF

Rapport du commissaire au conseil d'administration de Orange Belgium SA sur l'examen de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois clos le 30 juin 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de la situation financière intermédiaire résumée et consolidée de Orange Belgium SA arrêté au 30 juin 2018 ainsi que l'état intermédiaire résumé du résultat global consolidé, le tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie et l'état intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives ("l'information financière consolidée intermédiaire résumée"). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 "Information financière intermédiaire" telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité. Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2018 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 "Information financière intermédiaire" telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Zaventem, le 19 juillet 2018

KPMG Réviseur d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Jos Briers
Réviseur d'Entreprises

Erik Clinck
Réviseur d'Entreprises

A propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et luxembourgeois, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, nous fournissons des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers, ainsi que des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Notre réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains du mobile et de l'accès internet et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Plus d'informations sur corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez-nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Siddy Jobe – ir@orange.be - +32(0)2 745 80 92

Contact presse :

Annelore Marynissen – annelore.marynissen@orange.com – +32 (0) 479 01 60 58

Jean-Pascal Bouillon – pascal.bouillon@orange.com – +32 (0) 473 94 87 31

press@orange.be